

ENQUÊTE MULTI-OBJECTIF CONTINU - 2013

Le Travail des Enfants au Cabo Verde



Institut National de la Statistique
Enquête Multi-objectif Continuó 2012
Rapport sur le Travail des Enfants au Cabo Verde

Président

António dos Reis Duarte

Institut Capverdienne de l'Enfant et de l'Adolescent

Présidente: Marilene Baessa

Organisation Internationale du Travail

Equipe Technique

Direction des Statistiques Demographiques et Sociales de l'INS:
Orlando Monteiro
Carlos Alberto Mendes
Kadiatou Balde
Institut Capverdienne de l'Enfant et de l'Adolescent:
Jairson Gomes

Editeur

Institut National de la Statistique
Av. Cidade de Lisboa, nº 18,
Cx. Postal 116, Praia
Tel.: +238 261 38 27 * Fax: +238 261 16 56
E-mail: inecv@ine.gov.cv

Cx. Postal 116, Praia
Tel.: +238 261 38 27 * Fax: +238 261 16 56
E-mail: inecv@ine.gov.cv

Design;

Institut National de la Statistique

Tirages

150 Exemplaires

Prix

1500\$00

Division de diffusion

E-mail: difusao.ine@ine.gov.cv

Remerciements

L'enquête sur le travail des enfants au Cap Vert a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Lutte Contre le Travail des Enfants, sous la Direction technique du Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants (SIMPOC) du BIT/IPEC et de l'Institut National de la Statistique (INS). Cette enquête a été réalisée dans le cadre du projet IPEC/AECID qui a bénéficié du financement de la Coopération Espagnole. Ce document constitue l'aboutissement de plusieurs mois de travail soutenu et d'excellente et fructueuse collaboration entre le Bureau International du Travail et l'Institut National de la statistique du Cabo Verde. C'est l'occasion de remercier le BIT, en particulier les programmes SIMPOC d'IPEC en l'occurrence Mme Vera Perdigao (spécialiste travail des enfants), Mr Paulino Ramirez (CTP du projet IPEC/AECID), Mme Marie Ndiaye (coordonnatrice du projet SIMPOC) et pour leur appui constant durant toutes les étapes de l'enquête.

Les remerciements de l'INS vont à l'endroit de toutes les structures qui ont participé directement ou indirectement à la réussite de cette enquête, particulièrement l'ICCA qui a été le principal partenaire dans cette mission.

L'INS n'oublie pas tous les agents enquêteurs et les ménages qui n'ont ménagé aucun effort pour la production de données de qualité.

Enfin, l'INS adresse ses félicitations à tous ces cadres qui ont participé à la réussite de cette opération depuis la conception jusqu'à la mise à disposition du rapport, particulièrement Mr Orlando Monteiro, Mme Kadiatou Baldé et Mr Carlos Mendes.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

L'Institut National de la Statistique du Cabo Verde

António dos Reis Duarte

AV. Cidade de Lisboa, 18, CP116, Fazenda, Praia, Cabo Verde

Tel : +238 2613827/3960

Fax +238 2611656

SIMPOC

Programme d'Information Statistique et de Suivi sur le Travail des Enfants

4, route des Morillons, Genève SUISSE

simpoc@ilo.org

Table des matières

Introduction	5
CHAPITRE I: Contexte sociopolitique et économique du Cap Vert	8
1.1 Généralités	8
1.2 Environnement Politico-social	9
1.3 Contexte économique	10
CHAPITRE II : Cadre juridique et aspects méthodologiques.....	13
2.1 Cadre juridique.....	13
2.2 Aspects méthodologiques.....	15
2.2.1 Définitions des concepts.....	15
2.2.3 Instrument de collecte	17
2.2.4 Formation des agents.....	18
2.2.5 Collecte des données	18
2.2.6 Traitement des données	18
2.2.7 Sensibilisation	19
2.2.8 Indicateurs de qualité	19
2.2.9 Limites et enseignements	20
CHAPITRE III : Caractéristiques de la population-cible.....	21
3.1 Composition de la population de moins de 18 ans: enfants de 5 - 17 ans	21
3.2 Structure et Taille des ménages.....	22
3.2.1 Ménages selon le sexe du chef/représentant du ménage	23
3.2.2 Taille des ménages	24
3.2.3 Importance de la présence des enfants de 5 à 17 ans dans les ménages.....	25
3.2.4 Rapport entre le nombre total d'individus et le nombre d'enfants 5 à 17 ans	26
3.2.5 Ménages selon la situation dans l'activité économique du « chef ».....	27
3.3 Caractéristiques des membres du ménage en matière d'éducation	28

3.3.1 Répartition des enfants par âge selon leur scolarisation.....	29
3.3.2 Structure par île et milieu de résidence de la scolarisation actuelle	31
3.3.4 Niveau d’instruction des personnes de 6 ans et plus	32
CHAPITRE IV: Activités exercées par les enfants	35
4.1 Situation des enfants occupés.....	35
4.2 Situation des enfants non occupés.....	36
4.3 Occupation et scolarisation des enfants.....	37
4.4 Caractéristiques de l’activité économique des enfants.....	38
4.4.1 Secteurs d’activités des enfants économiquement occupés.....	38
4.4.2 Situation des enfants dans la profession.....	41
4.5 Tâches ménagères ou non productives exercées par les enfants	43
4.6 Activités économiques, activités domestiques et fréquentation scolaire.....	45
4.7 Intensité de l’activité économique.....	46
4.8 Intensité de participation des enfants aux tâches ménagères.....	48
CHAPITRE V: Travail des enfants à abolir et ses caractéristiques	51
5.1 Incidence du travail à abolir	51
5.2 Les travaux dangereux	53
5.3 Les caractéristiques du travail des enfants à abolir	54
5.3.1 Le sexe et l’âge.....	54
5.3.2 Les branches d’activité.....	54
5.4 Le statut dans la profession	56
5.5 Le moment de réalisation du travail	57
CHAPITRE VI: Impact du travail à abolir sur la scolarité des enfants	59
6.1 Travail et scolarisation des enfants	60
6.2 Travail à abolir et abandons scolaires	63
6.3 Distorsions entre le niveau scolaire et l’âge des enfants astreints à un travail à abolir	65
6.4 Secteurs d’activité et scolarisation	67

6.5 Durée du travail à abolir et la scolarisation.....	68
6.6 Conditions dangereuses du travail à abolir.....	70
CHAPITRE VII- Facteurs explicatifs du travail des enfants.....	72
7.1 Facteurs liés aux caractéristiques du ménage.....	72
7.1.1 Taille du ménage	72
7.1.2 Niveau de vie du ménage	73
7.2 Facteurs liés aux caractéristiques du représentant du ménage	73
7.2.1 Sexe du représentant du ménage	73
7.2.2 Statut matrimonial du représentant du ménage	75
7.2.4 Secteur d'activité du représentant du ménage.....	78
CONCLUSIONS	80
RECOMMANDATIONS.....	82
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	84

Acronymes

BIT	Bureau international du Travail
CDE	Convention des Droits des Enfants
CTC	Code du Travail Capverdien
EMO	Enquête à Multiples Objectifs
ENTE-CV	Enquête Nationale sur le Travail Infantile - Cap Vert
ICCA	Institut Capverdien de l'Enfant et l'Adolescent
IGT	Inspection Générale du Travail
INS	Institut National de la Statistique
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
MTI	Module Travail des Enfants
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PDA	Personal Digital Assistant
PIB	Produit Intérieur Brut
SEA	Statut de l'Enfant et de l'Adolescent
SCN	Système des Comptes Nationaux
SIMPOC	Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants

Introduction

La problématique du travail des enfants constitue de nos jours un des principaux objectifs des agendas internationaux en matière de droits de l'homme, notamment les droits des enfants. Que ce soit au niveau des organismes internationaux, des organisations non-gouvernementales ou bien des institutions nationales, la lutte contre le travail des enfants constitue un aspect d'intervention prioritaire.

Le phénomène n'est pas nouveau, bien au contraire, il existe depuis des longues dates. Parmi les sommets internationaux réalisés en vue de le combattre, le World Summit for Children a établi un nouvel agenda d'actions, notamment la prohibition et le combat contre le travail des enfants, l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants, entre autres. Les pays signataires de la convention ont été invités à tout mettre en œuvre pour la mise en place de plans d'actions de préventions et d'éradication de ce fléau.

Toutefois, la mise en œuvre de politiques de protection des enfants, contre les pires formes de travail, exige des données statistiques, pour l'élaboration de programmes, projets et plans d'action.

Dans ce domaine, rares sont les données quantitatives sur les activités des enfants au Cap Vert. Les enquêtes sur le marché du travail et la main-d'œuvre n'ont jamais traité du travail des enfants. Des études qualitatives ont été réalisées sur le thème, parmi lesquelles, celle intitulée "*L'enfant et le Travail: une étude Juridique et sociologique –II Partie*", mais dont les résultats ne permettent pas de quantifier le phénomène.

Les principales faiblesses pour produire des informations sur le travail des enfants sont d'ordre méthodologique qui permettrait la comparabilité internationale. C'est dans ce sens que, dans le cadre du projet "Prévention et élimination du Travail des enfants en Afrique de l'Ouest", sous la coordination du *Bureau international du Travail (BIT) de Dakar*, plusieurs activités ont été menées, visant le développement d'un programme d'actions, dont le but est de diminuer progressivement le phénomène en vue de son éradication, ainsi que les pires formes de travail des enfants.

Le noyau du processus est constitué par le programme SIMPOC (Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants), lancé en 1998, et qui fait partie intégrante du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), du BIT, pour aider les Etats à mettre en place :

- 1- Un programme de collecte, de traitement et de diffusion des données quantitatives et qualitatives, permettant d'étudier la dimension, la répartition et les caractéristiques du travail des enfants ;
- 2- Une base de données pour l'analyse de la situation des enfants travailleurs, permettant la production d'indicateurs nécessaires à l'élaboration de projets, programmes et plans d'action d'interventions intégrées et pour le suivi/évaluation des politiques ;
- 3- Une base de données sur les institutions et organisations concernées par ce phénomène, les projets et programmes sur le travail des enfants, ainsi que la législation.

C'est dans ce cadre que le Cap Verde a réalisé une enquête nationale sur le travail des enfants, en fin 2012, par l'Institut National de la Statistique (INS), avec l'appui technique du programme SIMPOC. Il s'agit d'une enquête modulaire, annexée à l'enquête multi-objectif continue, mise en place par l'INS en 2011. Le module concernant les activités des enfants avait comme population cible l'ensemble des individus âgés de 5 à 17 ans.

Cette enquête, vise à fournir des informations sur les enfants engagés dans des activités économiques, sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de ces enfants, ainsi que leurs conditions de travail. Elle s'intéresse également aux caractéristiques démographiques et socio-économiques de leurs parents et/ou chefs de ménages où ils vivent.

L'objectif général de cette enquête est de fournir des données quantitatives sur les activités exercées par les enfants et engager le processus de constitution d'une base de données, quantitative et qualitative, pour le suivi/évaluation du phénomène.

Spécifiquement, l'enquête vise à :

- Collecter des informations sur la dimension, la nature et les caractéristiques du travail des enfants au Cap Vert, et évaluer les conditions de travail et leurs conséquences sur l'éducation des enfants ;
- Collecter des informations sur les enfants travailleurs et de leurs parents/tuteurs ;
- Rassembler des informations sur les caractéristiques des secteurs où les enfants exercent leurs activités ;
- Fournir des informations aux autorités, pour l'élaboration de politiques et de programmes d'action axés sur la prévention et l'éradication du travail des enfants ;
- Fournir des données sur la durée du travail des enfants ainsi que le moment de réalisation des activités ;

- Renforcer les capacités du Cap Vert pour la collecte des informations quantitatives nécessaires à planification et élaboration des plans d'action de lutte contre le travail des enfants ;
- Fournir une analyse globale de la situation des enfants travailleurs au Cap Vert, permettant l'identification de groupes prioritaires ;
- Produire, présenter et diffuser un rapport national sur le travail des enfants, présentant les points forts des résultats ainsi que les conclusions.

CHAPITRE I: Contexte sociopolitique et économique du Cap Vert

1.1 Généralités

Situé à environ 550 Km au large de la côte occidentale africaine, le Cap-Vert est un archipel constitué de 10 îles (parmi lesquelles 09 sont habitées). Le pays est relativement petit, avec une superficie d'environ 4033 kilomètres carrés. Partie intégrante de la zone sub-saharienne, avec un climat aride ou semi-aride, l'océan et les vents alizés modèrent sa température. La saison pluvieuse, allant d'août en octobre, est très irrégulière et généralement à faible pluviosité.

Avec des ressources naturelles limitées, le Cap -Vert fait face à d'énormes difficultés en eau, aggravées par des sécheresses prolongées, ce qui a contribué à une forte émigration tout au long de son histoire, particulièrement à la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

D'après les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2010), le pays comptait environ un demi-million d'habitants (491.875), et une densité de 122 habitants au kilomètre carré. Selon les projections démographiques (2010 – 2030), en 2012, la population se situerait à 505.982 individus. Son rythme de croissance modéré de 1,2%, pour la période 2000-2010, est soutenu par un niveau de fécondité modeste, dans l'ordre de 2,6 enfants par femme. La population est encore jeune, avec un peu plus de la moitié (54,4%) âgée de moins de 25 ans, et environ le tiers avec moins de 15 ans (31,7%). Les jeunes âgés de 5 à 17 ans représentent environ 53% du total des moins de 25 ans, avec une légère différence entre les sexes, au détriment des garçons (53,1% pour les filles et 52,4% pour les garçons). Le troisième âge, constitué par les individus de 65 ans et plus, comprend 6,1% de la population. L'espérance de vie à la naissance est de 74,5 ans, avec un avantage d'environ 10 ans pour les femmes, au détriment des hommes (79,2 ans et 69,7 ans respectivement)¹.

¹ Source: RGPH 2010

Le Cap Vert a une population majoritairement urbaine (61,8% contre 38,2% pour le milieu rural). En ce qui concerne la répartition par sexe, nous constatons un quasi parité de genre, avec un léger avantage pour les femmes (50,5% contre 49,5% pour le sexe opposé)², alors que cette différence était plus accentuée en 2000, au détriment des hommes (52% de femmes contre 48% d'hommes). Le ralentissement de l'émigration et l'augmentation de l'immigration, particulièrement celle masculine pourrait expliquer ce quasi équilibre hommes/femmes en 2010.

1.2 Environnement Politico-social

Jeune nation, la proclamation de son Indépendance Nationale, en 1975, constitue un des moments les plus marquants de son Histoire. À partir de cette date, et ce jusqu'à 1990, l'organisation du pouvoir politique et économique obéissait à la philosophie et aux principes de régimes de parti unique, avec une économie centralisée, caractérisée par une forte intervention de l'État dans les domaines de la production et de l'octroi des ressources. En septembre 1990, avec la promulgation de la Loi Constitutionnelle n° 2/III/90 et l'abrogation de l'article 4° de la Constitution de la République, le Cap Vert a connu un virement dans son histoire, celui de l'instauration du principe du multipartisme. Depuis lors, il a été adopté un modèle d'économie de marché s'opposant au modèle planificateur de l'État, donnant un certain dynamisme au secteur privé avec des entreprises au centre de l'économie nationale. Le rôle de l'État se limite alors à créer des conditions pour l'épanouissement le secteur privé, tout en facilitant la création d'un tissu économique privé avec la capacité de gestion dans l'esprit de l'entrepreneuriat.

Dans le domaine de l'éducation, les politiques et stratégies mises en place par les autorités capverdiennes se traduisent par une amélioration irréfutable et soutenue du niveau d'éducation de la population. En effet, la réduction du taux d'analphabétisme depuis l'indépendance, continue sa progression vers la baisse, ces dernières années. Au

² La différence était plus accentuée en 2000 (52% de femmes contre 48% d'hommes)

cours des deux dernières décennies, de 1990 à 2010, ce taux a baissé de 20 points de pourcentage³, passant de 37% en 1990 à 17% en 2010.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2010, le taux net de scolarisation des enfants de 6 à 17 ans s'élève à 91,3%. Ce taux est de 90% pour les garçons contre 92,5% pour les filles, et de 92,3% au milieu urbain contre 90% dans le milieu opposé. Ce taux comprend les enfants fréquentant l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, les nouvelles stratégies éducatives vont dans le sens de guider les jeunes vers les formations techniques et professionnelles, ce qui faciliterait leur intégration dans le marché de travail à la fin de leurs études secondaires. Les résultats atteints mettent en évidence la pertinence des politiques et stratégies en matière d'éducation, ayant comme fruit la réussite de l'Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD), en la matière.

1.3 Contexte économique

L'économie capverdienne dépend surtout de l'agriculture, les ressources halieutiques et les services (qui correspondent à environ 63% du PIB⁴), particulièrement le tourisme qui s'est beaucoup développé ces dernières années.

Dans le domaine de l'agriculture, le Cap-Vert est confronté à des fréquentes périodes de sécheresses auxquelles s'ajoute un manque d'infrastructures et de techniques agricoles modernes. Les produits agricoles saisonniers (petite saison de pluies) essentiellement du maïs et des haricots, sont destinés à l'approvisionnement du marché interne Capverdien.

Au niveau du secteur de la pêche, des nouvelles techniques de modernisation sont mises en place par des organismes spécialisés, en substitution des moyens artisanaux et traditionnels, dans le but de valoriser les ressources halieutiques. Toutefois, la

³ Recensements 1990, 2000 et 2010

⁴ Source: INE-CV

rentabilité du secteur exige une industrialisation des produits et une meilleure organisation des marchés pour l'écoulement de la production.

Le secteur des services joue actuellement le rôle de moteur dans la structure de l'économie Capverdienne (propulsé surtout par le tourisme). C'est le secteur qui contribue le plus à la croissance de l'économie nationale. La croissance des activités de ce secteur est liée au fort dynamisme du sous-secteur du tourisme, à l'amélioration des transports, des services bancaires et assurances. C'est le secteur qui assume une importance capitale dans la création d'emplois, embauchant plus de 50% de la population active occupée (IMC-2012).

Les reformes mises en place au début des années 1990, particulièrement celles concernant la libéralisation de l'économie, limitant le rôle de l'Etat à la création des conditions favorables au développement du secteur privé, la réforme des institutions bancaires et des entreprises étatiques, ainsi que l'accord de coopération monétaire de 1998, ont joué un rôle important dans la croissance de l'économie Capverdienne.

Ces reformes ont beaucoup contribué à l'augmentation de la richesse au niveau du pays, qui se traduit en une croissance du réel moyen de 7 pourcent entre 2004 et 2007, avec un pic de 10,1 pourcent en 2006. Cette croissance s'est traduite en une amélioration rapide du revenu réel par tête. La pauvreté a baissé considérablement, si l'on considère son évolution depuis 1988/89, période à laquelle environ la moitié de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté (49 pourcent). En 2001/02⁵, cette proportion était de 36,7%, et a connu le niveau de 26,6% en 2007, soit une baisse de 22,4% points de pourcentage en moins de 20 ans (1989-2007). L'indice de Gini, indicateur de profondeur et d'inégalité, était de 0,59 en 2002, ce qui montre une inégalité significative dans la distribution de la richesse au Cap Vert.

Cependant, le taux de croissance de l'économie connaît des variations au cours des années, ayant pour cause les facteurs conjoncturels inhérents, non seulement à la réalité du pays, mais aussi aux facteurs exogènes liés au marché international. En effet, la crise financière et économique internationale de 2007 a conduit le gouvernement à prendre en

⁵ Enquête Budget-Consommation

compte des nouvelles mesures, dans ses plans d'action, afin de garantir la stabilité macro-économique du pays. Ces mesures jouent un rôle important dans l'amortissement de la crise, particulièrement au niveau de la couverture et la valeur des pensions sociales, la réduction des charges fiscales, les investissements en infrastructures, etc.

En dépit des performances de ces des deux dernières décennies, l'économie Capverdienne présente des difficultés, notamment pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'emploi. Le chômage est structurel et encore élevé, avec des taux qui oscillent dans le temps. Il était de 10,7% en 2000, et a connu une hausse de 6,1 point de pourcentage en 2012. Les opportunités d'emploi dans le secteur formel sont encore rares et, le secteur informel occupe encore une place importante, avec le risque de s'étendre davantage.

Cette vulnérabilité et leurs effets sur les conditions de vie des ménages peuvent conduire à la recherche de stratégies de survie, pour les plus démunis, particulièrement pour les ménages dont les membres sont au chômage. Des familles et des ménages pourraient voir dans l'activité des enfants une source de revenu complémentaire pour la satisfaction des leurs besoins essentiels, et cela sans faire une évaluation des conditions de travail auxquelles les enfants sont soumis, et leurs effets sur leur santé et développement physique et psychique.

CHAPITRE II : Cadre juridique et aspects méthodologiques

Ce chapitre présente le cadre juridique du travail des enfants au Cap Vert, ainsi que la définition des concepts. Le cadre juridique aborde essentiellement tous les textes légaux, nationaux et internationaux sur le travail des enfants. La partie sur la définition des concepts traite des aspects liés aux concepts et à la méthodologie de collecte et de traitement des données.

2.1 Cadre juridique

La Constitution de la République Capverdienne, dans son article 74^{ème} définit les normes de protection des enfants, contre le travail et l'exploitation. Elle stipule que, les enfants ont droit à la protection familiale, de la société et des pouvoirs publiques, permettant son développement intégral.

Le point c) du n.3° de cet article, interdit catégoriquement l'exploitation des enfants par le travail et définit au n° 5, les conditions de travail des mineurs.

Sur le plan international, la Convention des Droits des Enfants (CDE), adoptée le 20 novembre 1989 et ratifiée par l'État capverdien, en 1991, constitue le document de référence pour les États dans la politique de protection des enfants. L'article 32^{ème} de cette convention reconnaît le droit de l'enfant contre l'exploitation économique et les travaux dangereux. Il recommande également la mise en place de mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour son application effective. Les États sont tenus de fixer un âge minimum pour l'accès à l'emploi. Dans le domaine de la protection de l'enfant contre le travail infantile, les articles suivants sont aussi pertinentes: 33°, 34°, 35°, 36° de ladite convention.

Le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent (SEA) au Cap Vert constitue un aspect important dans la consolidation du système de protection des droits de l'enfant et de l'adolescent, particulièrement dans l'interdiction du travail des enfants. Il s'agit d'un instrument qui

régie les processus de rétribution des droits aux enfants et aux adolescents, visant tous les acteurs, y compris les institutions publiques. L'instrument prévoit également la responsabilité civile des transgresseurs.

En outre, les Conventions n° 138, sur l'âge minimum d'accès à l'emploi, et ratifiée par l'État capverdien, en 2011, la Convention n° 182, sur les pires formes de travail infantile, ratifiée par l'État capverdien, en 2001, constituent aussi des instruments légaux de protection des enfants.

La Convention 182 laisse aux pays le soin de définir les professions exercées par les enfants qui peuvent être considérées comme étant dangereuses.

Les pires formes de travail des enfants définies à l'article 3 de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants comprennent:

- Toutes les formes d'esclavage ou pratique similaire, telles que la vente et le trafic d'enfants, la servitude et le travail force ou obligatoire d'enfants dans les conflits armés;
- L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfants pour la prostitution, la production ou actes pornographiques;
- L'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfants pour des activités illicites, particulièrement la production et le trafic de drogue, tels que définis dans les traités internationaux pertinents; et
- Le travail qui, de par sa nature ou par les conditions dans lesquelles il est exercé, est susceptible de porter préjudice à la santé, à la sécurité ou la moralité des enfants.

Au niveau de la législation nationale, le Code du Travail Capverdien (CTC), approuvé par Arrêté-Législatif n° 5/2007, du 16 octobre, établit au n°1 de l'article 261^{ème} que, aucun mineur ne peut travailler avant de compléter l'âge de scolarité obligatoire et, en aucun cas, avant 15 ans.

Les numéros 1, 2 et 3 de l'article 265 sur les **Conditions de Prestation du Travail**, déterminent que les employeurs de mineurs doivent, avant l'exécution de toute tâche, s'assurer que ces derniers sont physiquement robustes pour l'exercice de

l'activité, et qu'ils soient régulièrement soumis, au moins une fois par an, à un test de santé, qui prouve la capacité de l'enfant à effectuer sa tâche.

Sont aussi importants les articles: a) article 266 "**Durée du travail**"; b) article 267 "**Travail Nocturne et par escale**" et c) article 268 "**Travail supplémentaire**" du CTC.

2.2 Aspects méthodologiques

Il s'agit ici de traiter tous les aspects liés à la définition des concepts, préparation de l'enquête, la collecte et l'appurement des données.

2.2.1 Définitions des concepts

Le concept utilisé pour mesurer le travail des enfants est celui lié aux activités économiques, en accord avec la résolution relative aux statistiques sur le travail des enfants, adoptée à la 18^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail (décembre 2008).

Les concepts utilisés dans la production des indicateurs et l'analyse des données proviennent des conventions internationales et des textes nationaux qui réglementent le travail des enfants au Cap Vert. Il convient de souligner que lors de la réalisation de l'enquête et de la production des indicateurs, le Cap Vert ne disposait pas encore d'instruments légaux de mesure de certains indicateurs, d'où la nécessité d'utiliser les textes internationaux.

Enfant

Le terme enfant désigne toute personne ayant moins de 18 ans, selon la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, de 1989.

Au niveau national, le Statut de l'Enfant et de l'Adolescent (arrêté n° 49/VIII/2013) définit l'enfant comme tout individu avant de compléter 12 ans, et l'adolescente celui dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans

Dans le cadre de ce rapport, le concept d'enfant à retenir est celui de la Convention des Droits des Enfants. Il s'agit de « tout individu de moins de 18 ans ».

Enfants économiquement occupés

Les enfants économiquement occupés – salariés, indépendants et travailleurs familiaux exerçant une activité dans une entreprise ou propriété familiale – sont ceux qui ont travaillé, au moins une heure au cours de la période de référence (7 derniers jours), selon le domaine de la production du SCN.

Travail des enfants

Le terme «travail des enfants» utilisé dans le cadre de cette analyse renvoie à la notion de l'exercice par un enfant de travaux interdits. Il s'agit de tout type de travail à éliminer selon les lois nationales et les conventions n° 138 (1973) et n° 182 (1999) de l'OIT, respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur les pires formes de travail des enfants, ratifiées par le gouvernement capverdien, en 2011 et 2001, respectivement. À cela s'ajoutent les recommandations n° 146 et n° 190, qui les complètent.

Travaux dangereux

On entend par «travail dangereux» toute activité ou occupation qui, de par sa nature ou son type, se traduit directement ou indirectement par des effets dommageables pour la sécurité, la santé (physique ou mentale) et le développement moral de l'enfant. Le danger peut également être induit par une charge de travail excessive, par les efforts physiques associés à la tâche, ou par l'intensité du travail – durée ou nombre d'heures, même lorsque l'activité ou l'occupation est réputée non dangereuse.

2.2.2 Echantillonnage

La base d'échantillonnage utilisée provient du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2010). Étant donné le caractère modulaire de cette enquête sur le travail des enfants et son intégration dans le module emploi, l'échantillon correspond à celui de l'enquête à multiples objectifs. Autrement dit, il n'y a pas eu de sous échantillonnage particulier pour ce module. L'on s'est proposé d'enquêter tous les enfants de 5-17 ans vivant dans l'ensemble des ménages interviewés.

L'échantillon a été tiré par la méthode probabiliste aléatoire sans remise, sélectionné en une seule étape, par la méthode systématique circulaire, stratifié par milieu de résidence, dans chaque municipalité (concelho) du pays. Cette procédure garantit la répartition proportionnelle des ménages par ZD, dans toutes les municipalités.

La taille de l'échantillon a été déterminée de façon à estimer un taux de chômage pour les individus de 15 ans et plus, avec une précision relative (CV) de 10%, pour un niveau de confiance de 90%.

Tableau 2.1: Répartition des ménages/ échantillon par municipalité, selon le milieu de résidence

Municipalités	Effectif de ménages dans le RGPB-2010	Effectif de ménages sélectionné	Effectif de ménages enquêtés	Taux de sondage (%)	Taux de réalisation %
Ribeira grande	4 551	480	390	10,5	81,3
Paul	1 637	411	365	25,1	88,8
Porto novo	3 936	474	390	12,0	82,3
S. Vicente	19 962	519	436	2,6	84,0
Ribeira brava	2 064	432	328	20,9	75,9
Tarrafal de S. Nicolau	1 277	387	283	30,3	73,1
Sal	6 796	498	366	7,3	73,5
Boavista	2 601	450	406	17,3	90,2
Maio	1 905	423	336	22,2	79,4
Tarrafal	4 285	477	413	11,1	86,6
Santa catarina	8 608	504	383	5,9	76,0
Santa cruz	5 664	489	419	8,6	85,7
Praia	33 115	525	427	1,6	81,3
S. Domingos	2 693	450	388	16,7	86,2
Calheta de s. Miguel	3 544	468	348	13,2	74,4
S. Salvador do mundo	1 701	414	378	24,3	91,3
S. Lourenço dos órgãos	1 454	399	354	27,4	88,7
Ribeira grande de santiago	1 681	414	356	24,6	86,0
Mosteiros	2 220	438	379	19,7	86,5
S. Filipe	5 097	486	396	9,5	81,5
Santa catarina do fogo	1 115	372	301	33,4	80,9
Brava	1 587	408	313	25,7	76,7
Cabo Verde	117 493	9 918	8 155	8,4	82,2

Source : Base de sondage du Recensement de la Population de 2010

Le tableau ci-dessus présente les taux de sondage et de réalisation par municipalité. L'on peut constater que le taux de sondage varie selon le concelho, en fonction de l'effectif total de ménages de chacun. Il varie de 1,6% à Praia à 33,3% Santa catarina do fogo. Pour ce qui est du taux de réalisation, il est relativement important indépendamment du concelho et se situe à 82,2% au niveau national.

L'effectif d'enfants de 5 à 17 ans couvert par l'échantillon total est de 9.924 enfants, soit 7,2% du total des enfants du même âge, attendu en 2012, selon les projections démographiques réalisées la même année, ce qui réconforte de la représentativité des données.

2.2.3 Instrument de collecte

Depuis 2011, l'INS a opté pour la nouvelle technologie dans la collecte de données sur l'emploi, utilisant le PDA. De ce fait, des applications informatiques ont été développées, comprenant tous les questionnaires des différents modules de l'enquête à multiples objectifs (EMO) et les contrôles de cohérences pour limiter les inconsistances au niveau de la base de données.

Il est à noter que le module sur le travail des enfants n'avait pas un questionnaire qui lui était destiné, car il s'agissait d'une enquête modulaire annexée à l'EMO, qui a comme module de base l'enquête sur l'emploi. Les questions spécifiques au travail des enfants ont été insérées dans le questionnaire emploi en collaboration avec le BIT.

2.2.4 Formation des agents

La formation des enquêteurs s'est déroulée du 01 au 13 octobre 2012 à Praia. Elle avait pour objectif, de permettre aux enquêteurs et contrôleurs de s'imprégner des connaissances théoriques et pratiques de l'enquête pour mieux exercer leur tâche.

Concrètement, l'accent a été mis sur la définition des concepts utilisés afin d'harmoniser leur compréhension et le remplissage correcte des questions. En outre, la formation a porté sur des séances pratiques avec le PDA afin de familiariser les agents de terrain (enquêteurs, contrôleurs et superviseurs) à son application.

2.2.5 Collecte des données

La collecte des données de l'EMO s'est déroulée de la mi-octobre à fin décembre 2012, sur tout le territoire national. Elle a été réalisée par interview direct, auprès des ménages.

Au cours de la collecte, il y a eu des séances de supervision pour s'assurer du respect de la méthodologie de collecte avec le PDA, corriger les erreurs et résoudre certains aspects administratifs.

2.2.6 Traitement des données

L'apurement et le traitement des données constituent aussi une étape importante de la qualité des données.

Malgré le fait que des contrôles de cohérence des données aient été définis et insérés au niveau du PDA, les données ont été apurées avant de produire les tableaux d'analyse.

Il convient de noter que, la codification des variables sur l'activité économique et la profession a été faite à posteriori, de façon semi-automatique en utilisant un programme élaboré en Excel, sur la base des deux nomenclatures.

Le traitement des données a été fait avec les logiciels Excel et SPSS.

À l'issue de l'apurement des données, celles-ci ont été extrapolées et calibrées, afin que nous puissions avoir une idée générale du phénomène au niveau national. Tous les résultats présentés dans ce rapport sont alors extrapolés.

2.2.7 Sensibilisation

L'opération de collecte sur le terrain a été précédée d'annonces radiotélévisées et dans les journaux. Elles consistaient à informer les ménages sur le déroulement de l'enquête et les inviter à y participer. Ces spots ont été annoncés pendant une bonne partie de la phase de collecte.

2.2.8 Indicateurs de qualité

Deux indicateurs quantitatifs ont été choisis pour le calcul du coefficient de variation : l'âge et le nombre d'heures de travail.

Tableau 2.2: Coefficient de variation des variables âge et nombre d'heures travaillé.

Caractéristiques	Âge		Heures travaillées	
	Moyenne	Coefficient de variation (%)	Moyenne	Coefficient de variation (%)
Urbain	11,2	33,5	22,9	76,9
Rural	11,5	33,0	15,5	84,4
Masculin	11,3	33,4	17,8	80,7
Féminin	11,3	33,2	15,4	94,0
Cap Vert	11,3	33,3	17,0	84,9

Source : INE-2012

Le tableau 2.2 montre le coefficient de variation⁶ calculé pour les variables « âge » et « nombre d'heures travaillé ». Nous constatons qu'il est élevé pour les deux indicateurs, surtout pour ce dernier, et varie légèrement selon le milieu de résidence et le sexe.

S'agissant du niveau du coefficient de variation du nombre d'heures travaillé, cela pourrait s'expliquer par le fait que le travail des enfants est un phénomène anormal. En effet, le nombre d'heures travaillé concerne aussi bien les enfants de bas âges (5,6,..) que les enfants de plus de 14 ans, qui selon le code du travail capverdien peuvent être aptes à exercer certaines activités. Alors, il est fort normal qu'il y ait des disparités énormes, vu que le nombre d'heures travaillé pourrait augmenter avec l'âge.

⁶ Le coefficient de variation a été calculé en divisant l'écart-type par la moyenne.

2.2.9 Limites et enseignements

L'enquête sur le travail des enfants au Cap Vert fait partie intégrante de l'enquête à multiples objectifs réalisée en 2012 par l'INS. Il s'agit alors d'une enquête modulaire, respectant la méthodologie du BIT en la matière, mais comporte quelques limites. Parmi celles-ci, on peut signaler le manque de certaines informations concernant les pires formes de travail des enfants dont l'utilisation des enfants à des fins de prostitution et aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales. Cela ne pourrait être abordé que dans le cadre d'enquête spécifique sur le travail des enfants avec d'autres méthodes de collecte plus adaptées.

Il serait utile d'introduire ce module dans l'enquête emploi afin de suivre l'évolution du phénomène, mais urge réaliser une enquête spécifique sur le travail des enfants qui comprendrait tous les aspects liés au fléau.

En ce qui concerne les indicateurs, une bonne partie parmi ceux figurant dans ce rapport ont été calculés à partir des définitions et normes internationales, faute d'instruments nationaux pour leur production. L'absence d'une liste nationale sur les travaux dangereux a été une entrave à l'élaboration des indicateurs d'une manière générale.

CHAPITRE III : Caractéristiques de la population-cible

Ce chapitre traite de certaines caractéristiques démographiques, géographiques et socioéconomiques de la population-cible⁷, ainsi que certaines variables démographiques et socioéconomiques des ménages où résident les enfants de 5 à 17 ans.

3.1 Composition de la population de moins de 18 ans: enfants de 5 - 17 ans

Les résultats de l'EMO-2012 montrent qu'en 2012, la population capverdienne de moins de 18 ans s'estimait à 181 106 individus, parmi lesquels 135 684 avaient l'âge compris entre 5 et 17 ans, soit environ $\frac{3}{4}$ du total des enfants. (Tableau 3.1). En analysant le poids de la population de 5 à 17 ans parmi les moins de 18 ans, par milieu de résidence, l'on constate que la proportion d'enfants de 5 – 17 ans est élevée dans les deux milieux (78 % au milieu rural et 73 % au milieu urbain).

Tableau 3.1: Répartition (en effectifs et en %) de la population de 0-17 ans par sexe et par groupe d'âge selon le milieu de résidence.

Milieu de résidence et groupe d'âge	Sexe				Total		Ratio ² (F/M)
	Masculin		Féminin		Effectif	%	
	Effectif	%	Effectif	%			
Urbain							
0 à 4	15 967	27,2	13 665	27,1	29 632	27,1	0,86
5 à 17	42 837	72,8	36 787	72,9	79 624	72,9	0,86
Total	58 803	100,0	50 452	100,0	109 256	100,0	0,86
Rural							
0 à 4	8 424	22,7	7 368	21,2	15 791	22,0	0,87
5 à 17	28 620	77,3	27 440	78,8	56 060	78,0	0,96
Total	37 043	100,0	34 808	100,0	71 851	100,0	0,94
Cap Vert							
0 à 4	24 390	25,4	21 032	24,7	45 423	25,1	0,86
5 à 17	71 456	74,6	64 228	75,3	135 684	74,9	0,90
Total	95 846	100,0	85 260	100,0	(a)181 106	100	0,89
Pourcentage total (5 à 17 ans)		52,7	-	47,3	-	100	-
Pourcentage total (< 18 ans)		52,9	-	47,1	-	100	-

Source: INS, EMO/MTI-2012

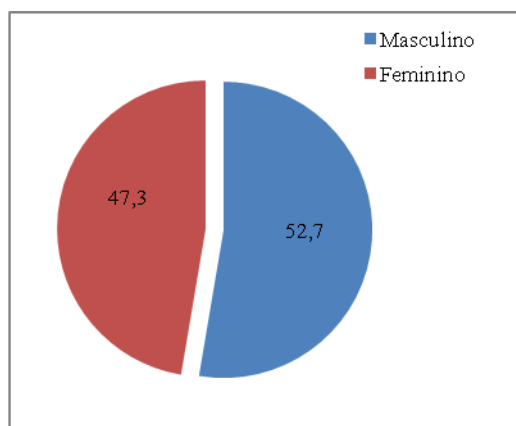
Note: ² Ratio de féminité l'effectif des filles par rapport à celui des garçons. Peut être analysé pour chaque 100 enfant du sexe masculin. ^(a) Si la somme ne correspond pas avec le total, cela est dû à l'effet négligeable des facteurs de pondération calibrés. Ex: 45 423+135 684 est différent de 181 106.

Individus de 5 à 17 ans résidents dans les ménages ordinaires

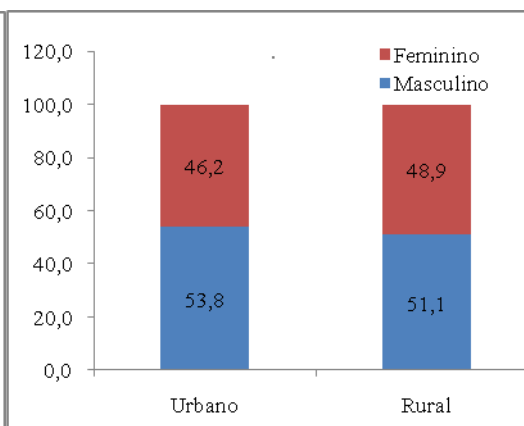
L'analyse de la répartition de la population de 5 à 17 ans selon le sexe dans chaque milieu de résidence met en évidence l'inégale répartition entre les deux sexes, aussi bien au niveau national que par milieu de résidence. L'analyse des graphiques 3.1 e 3.2 avec le ratio de féminité du tableau 3.1, peut confirmer cette différence. En effet, l'on constate une prédominance masculine de la population de 5 – 17 ans, au niveau national (53 % contre 47 % pour le sexe opposé). Cette différence se traduit en un ratio de féminité de 90 filles pour 100 garçons (Tableau 3.1).

L'analyse de la répartition par sexe dans chaque milieu de résidence montre une différence entre les deux sexes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette différence est plus accentuée au milieu urbain (d'environ 8 points de pourcentage, contre 2 points de pourcentage en milieu rural), et évidemment avec une plus forte contribution dans le déséquilibre national.

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population de 5 à 17 ans selon le sexe.



Graphique 3.2: Répartition (%) de la population de 5 à 17 ans par milieu de résidence, selon le sexe.



Source: INS, EMO/MTI-2012

3.2 Structure et Taille des ménages

Ce sous-chapitre traite de l'effectif des ménages et sa répartition selon certaines caractéristiques: le sexe du chef/représentant du ménage, la taille générale des ménages et de ceux où vivent les enfants de 5 à 17 ans.

3.2.1 Ménages selon le sexe du chef/représentant du ménage

Le tableau 3.2 ci-dessous présente l'estimation de l'effectif des ménages en 2012, qui s'élevait à 121 970 ménages, parmi lesquels, environ 40% (49 433 ménages) n'avait aucun enfant âgé de 5 à 17 ans. Rappelons que notre analyse s'est basée sur les ménages qui ont des enfants âgés de 5 à 17 ans.

Tableau 3.2: Répartition (en effectifs et en %) des ménages où habitent les enfants de 5 à 17 ans, selon le sexe du chef de ménage (CM) par région et milieu de résidence.

Îles et milieu de résidence	Sans enfants de 5 à 17 ans)		Sexe du chef/représentant						Ratio (F/M)	Total général des ménages
			Masculin		Féminin		Total			
	Effectif	%(a)	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		Effectif
Îles										
S.A	4 798	44,0	3 726	61,0	2 381	39,0	6 107	100,0	0,64	10 905
S. V	10 861	51,9	5 586	55,5	4 484	44,5	10 070	100,0	0,80	20 931
S. N	1 514	46,7	885	51,2	844	48,8	1 729	100,0	0,95	3 243
SL	3 457	48,6	2 431	66,5	1 227	33,5	3 658	100,0	0,50	7 115
BV	2 471	67,0	472	38,8	745	61,2	1 218	100,0	1,58	3 689
MA	766	40,9	553	50,0	554	50,0	1 107	100,0	1,00	1 873
ST	21 946	34,2	19 391	45,9	22 876	54,1	42 267	100,0	1,18	64 212
FG	2 835	34,3	3 109	57,2	2 330	42,8	5 440	100,0	0,75	8 274
BR	785	45,5	462	49,0	480	51,0	942	100,0	1,04	1 727
Milieu de résidence										
Urbain	35 320	43,8	23 970	53,0	21 292	47,0	45 262	100,0	0,89	80 581
Rural	14 114	34,1	12 645	46,4	14 630	53,6	27 275	100,0	1,16	41 388
Cap Vert	49 433	40,5	36 615	50,5	35 922	49,5	72 537	100,0	0,98	121 970

Source: INS, EMO/MTI-2012

Note: Ratio de féminité représente le nombre de chef/représentant du ménage de sexe féminin divisé par le nombre de chef/représentant de sexe masculin. %^(a) signifie que ce pourcentage a été calculé par rapport au total général des ménages (y compris les ménages qui ne possèdent pas d'enfants de 5 à 17 ans). Les autres pourcentages ont été calculés par rapport au total des ménages qui ont au moins un enfant de 5 à 17 ans (population-cible). S.A = Sant Antao; S.V = S.Vicente; S.N = S.Nicolau; SL = Sal; BV = Boa Vista; MA = Maio; ST = Santiago; FG = Fogo; BR = Brava.

Si nous constatons un quasi équilibre de chefs/représentants des ménages entre les deux sexes, au niveau national (50,5% des ménages dirigés par les hommes contre 49,5% dirigés par les femmes), la situation est différente en ce qui concerne la répartition par milieu de résidence et par île. Elle est plus déséquilibrée au milieu rural (ratio F/H=1,16) qu'au milieu urbain (ratio F/H=0,86). Entre les îles, Boavista est celle où se vérifie le plus grand déséquilibre, avec une prédominance significative de ménages dirigés par les femmes. Cette différence se traduit en un ratio de féminité de 158 chefs/représentants de sexe féminin pour 100 du sexe opposé. L'île de Sal présente une situation opposée, avec 50 ménages dirigés par les femmes pour 100 dirigés par les hommes.

3.2.2 Taille des ménages

Dans le contexte démographique actuel du pays, la diminution de la taille du ménage est un fait réel. Cela serait dû à la réduction progressive de la fécondité que le Cap Vert a connu depuis les années 1980 (INS, 2000; INS, 2010). La proportion de 40% de ménages qui n'ont pas d'enfants âgés de 5 à 17 ans, présentée au tableau 3.2, confirme, en partie, cette réduction de la fécondité. Le même tableau montre également que le pourcentage de ménages sans enfants du même groupe d'âge diffère entre les milieux de résidence (44 % dans le milieu urbain et 34% pour le rural). Ce constat est aussi visible entre les îles, avec les deux extrêmes entre Santiago et Boavista (34% et 67%, respectivement).

Le tableau 3.3 apporte d'autres éléments analytiques de la composition du ménage. Il s'agit de la répartition des ménages avec au moins un enfant âgé de 5 à 17 ans, par rapport au nombre total des membres du ménage, par île et milieu de résidence.

Les résultats présentés au tableau 3.3 montrent qu'environ 1/3 (35%) du total de ménages qui ont au moins un enfant de 5 à 17 ans, est constitué par 6 membres ou plus, parmi lesquels 13 sur 100 ont au moins 8 membres. Ces résultats mettent en évidence l'importance des croyances culturelles concernant les familles nombreuses, particulièrement celles selon lesquelles, plus on est nombreux, plus élevée est la main-d'œuvre pour l'exercice des activités, notamment dans le secteur agricole.

Tableau 3.3: Répartition (en effectifs et en %) des ménages selon la taille, l'île et le milieu de résidence.

Îles/Milieu de résidence	Sans enfants de 5 à 17 anos		Taille du ménage en groupe d'individus, quel que soit l'âge										Total général de ménage
			1 à 3		4 à 5		6 à 7		8 ou +		Total avec au moins un enfant de 5-17 ans		
	Effectif	%(a)	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Îles													
S.A	4 798	44,0	1215	19,9	2592	42,5	1409	23,1	890	14,6	6 107	100,0	10 905
S. V	10 861	51,9	2411	23,9	4882	48,5	1929	19,2	847	8,4	10 070	100,0	20 931
S. N	1 514	46,7	372	21,5	653	37,8	375	21,7	329	19,0	1 729	100,0	3 243
SL	3 457	48,6	949	26,0	1615	44,2	761	20,8	333	9,1	3 658	100,0	7 115
BV	2 471	67,0	333	27,4	637	52,3	171	14,0	77	6,3	1 218	100,0	3 689
MA	766	40,9	349	31,5	466	42,1	195	17,6	97	8,8	1 107	100,0	1 873
ST	21 946	34,2	8461	20,0	18566	43,9	9387	22,2	5853	13,8	42 267	100,0	64 212
FG	2 835	34,3	941	17,3	2301	42,3	1370	25,2	827	15,2	5 440	100,0	8 274
BR	785	45,5	214	22,7	473	50,2	199	21,1	56	5,9	942	100,0	1 727
Milieu de résidence													
Urbain	35 320	43,8	10245	22,6	21407	47,3	8859	19,6	4751	10,5	45 262	100,0	80 581
Rural	14 114	34,1	5001	18,3	10778	39,5	6936	25,4	4559	16,7	27 275	100,0	41 388
Cap Vert	49 433	40,5	15246	21,0	32185	44,4	15795	21,8	9309	12,8	72 537	100,0	121 970

Source: INS, EMO/MTI-2012

Note: ^(a) signifie que le calcul a été fait pour l'ensemble des ménages (avec ou sans enfants de 5 à 17 ans). Les autres pourcentages ont été calculés sur la base des ménages où vivent les enfants de 5 à 17 ans (population-cible).

En effet, l'on constate que les ménages les plus nombreux (8 membres et plus) se retrouvent plus au milieu rural (17%) qu'au milieu urbain (11 %), et sont plus expressifs dans les îles à vocation agricole par rapport aux non agricoles. Par exemple, la proportion de l'ensemble des ménages avec 8 membres et plus est plus significative dans les îles de S.N (19%); FG (15,2%); S.A (14,6%) et ST (13,8%). Les ménages à taille plus réduite (1 à 3 membres) se trouvent dans les îles de MA (31 %); BV (27 %); SL (26 %) et S.V (24 %).

3.2.3 Importance de la présence des enfants de 5 à 17 ans dans les ménages

La sous-population des enfants 5 à 17 ans comprend l'ensemble des enfants de 5 à 15 ans, qui par convention fait partie de la population économiquement dépendante. En outre, l'analyse de la relation qui s'établit entre les activités exercées par les enfants de 5 à 17 ans, dont certains sont à abolir, et leur scolarisation constitue un des principaux axes d'analyse de ce rapport.

Le tableau 3.4 ci-dessous présente la répartition des ménages par îles, milieu de résidence selon l'effectif d'enfants de 5 à 17 ans. Le premier constat que l'on fait est que, la grande majorité de ces ménages (environ 92%) a moins de quatre enfants, soit 46,2% avec un seul enfant et 45,6% avec 2 ou 3 enfants de 5 à 17 ans. Les 8% restants sont des ménages qui ont 4 enfants ou plus âgés de 5 à 17 ans. Nous constatons également que la majorité des ménages comprend 1 à 3 enfants de 5 à 17 ans, indépendamment du milieu et de l'île de résidence. Les proportions varient de 89% à Fogo à 95% à Boavista, et de 88% en milieu rural à 94% en milieu urbain.

Tableau 3.4: Distribution (en effectifs et en %) des ménages par nombre d'enfants, île et milieu de résidence.

Îles/Milieu de résidence	Taille des ménages en groupe d'individus de 5 à 17 ans						Total ménages avec au moins un enfant de 5-17 ans	
	1 membre		2 à 3		4 ou +		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Îles								
S.A	2 929	48,0	2 679	43,9	499	8,2	6 107	100,0
S. V	5 650	56,1	3 909	38,8	511	5,1	10 070	100,0
S. N	753	43,5	830	48,0	146	8,5	1 729	100,0
SL	1 780	48,7	1 624	44,4	254	6,9	3 658	100,0
BV	680	55,9	476	39,1	61	5,0	1 218	100,0
MA	540	48,8	496	44,8	72	6,5	1 107	100,0
ST	18 759	44,4	19 760	46,7	3 748	8,9	42 267	100,0
FG	2 020	37,1	2 823	51,9	596	11,0	5 440	100,0
BR	420	44,6	472	50,1	50	5,3	942	100,0
Milieu de résidence								
Urbain	22 973	50,8	19 622	43,4	2 667	5,9	45 262	100,0
Rural	10 558	38,7	13 447	49,3	3 270	12,0	27 275	100,0
Cap Vert	33 531	46,2	33 069	45,6	5 937	8,2	72 537	100,0

Source: INS, EMO/MTI-2012

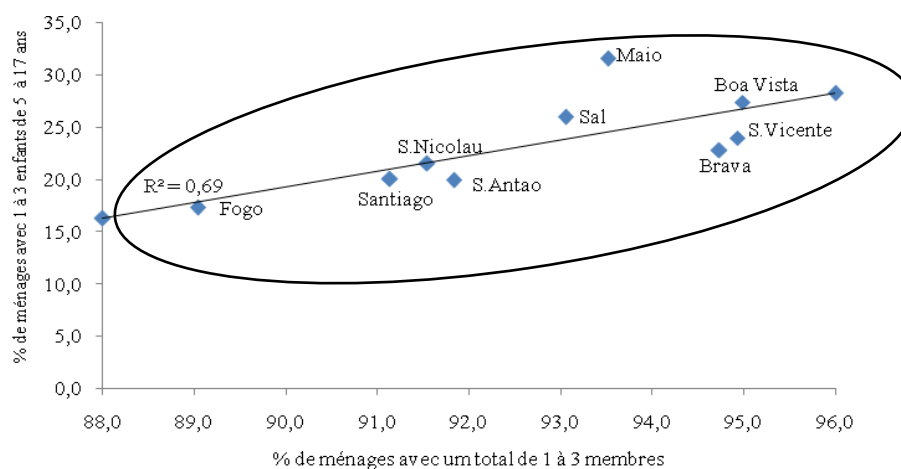
3.2.4 Rapport entre le nombre total d'individus et le nombre d'enfants 5 à 17 ans

Les graphiques 3.3 et 3.4 montrent clairement la relation entre le pourcentage de ménages qui ont des enfants de 5 à 17 ans et celui des ménages selon leur nombre total de membres. Cette relation s'observe par le "nuage de points" et confirmée par l'indicateur de niveau d'association entre les points ($R^2 = 0,69$, supérieur à 0,5) au niveau des deux graphiques. L'interprétation de ces deux graphiques constitue un plus valu aux analyses et commentaires fait sur les données du tableau 3.4.

Par exemple, les îles à taille de ménage plus élevée sont celles à plus fortes proportions d'enfants de 5 à 17 ans. L'inverse paraît aussi vrai. Le poids des ménages est analysé de façon séparée pour chaque île. Nous constatons que parmi les îles de l'archipel, Fogo est celle qui possède la plus faible proportion de ménages constitués de 1 à 3 membres, et par conséquent, la plus faible proportion de ménages avec des enfants de 5 à 17 ans. À l'île de Maio se vérifie la situation contraire (graphique 3.3).

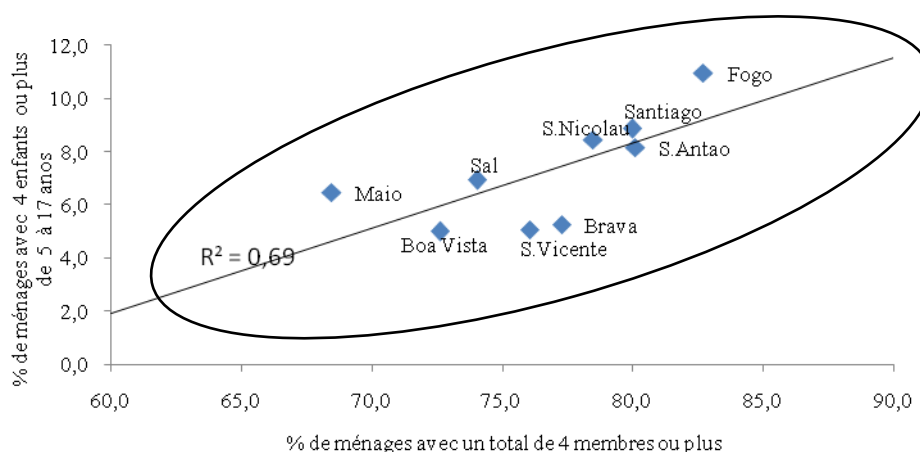
En ce qui concerne la relation entre le pourcentage de ménages avec enfants ou plus de 5 à 17 ans par rapport au pourcentage de ménages avec 4 membres ou plus, les deux exemples cités ci-dessus se distinguent des autres îles (graphique 3.4).

Graphique 3.3: Rapport entre le pourcentage de ménages avec 1 à 3 individus et le pourcentage de ménages avec 1 à 3 enfants de 5 à 17 ans.



Source: INS, EMO/MTI-2012

Graphique 3.4: Rapport entre le pourcentage de ménages avec 4 individus ou plus et le pourcentage de ménages avec 4 enfants ou plus de 5 à 17 ans.



Source: INS, EMO/MTI-2012

3.2.5 Ménages selon la situation dans l'activité économique du « chef »

La situation d'activité économique du chef/représentant peut constituer un facteur qui pousse les parents/tuteurs à faire travailler les enfants. En effet, les enfants qui vivent dans les ménages où le chef/représentant ne travaille pas peuvent être plus exposés au risque d'exercer une activité économique, en vue de pourvoir aux besoins du ménage.

Le tableau 3.5 présente la distribution des chefs de ménages selon leur situation d'activité économique.

Tableau 3.5 : Nombre et pourcentage de ménages par situation dans l'activité économique du « chef/représentant » par îles et zone de résidence.

Îles/Milieu de résidence	Situation du chef/représentant du ménage selon la situation dans l'activité économique						Total ménages avec au moins un enfant de 5-17 anos		Total général des ménages
	Occupé		Chômeur		Inactif				
	Effectif	%(b)	Effectif	%(b)	Effectif	%(b)	Effectif	%	Effectif
Îles									
S.A	3 230	29,6	372	3,4	2 505	23,0	6 107	100	10 905
S. V	7 142	34,1	1 183	5,7	1 744	8,3	10 070	100	20 931
S. N	1 027	31,7	70	2,2	633	19,5	1 729	100	3 243
SL	2 815	39,6	321	4,5	521	7,3	3 658	100	7 115
BV	926	25,1	65	1,8	226	6,1	1 218	100	3 689
MA	704	37,6	27	1,4	376	20,1	1 107	100	1 873
ST	30 840	48,0	1 891	2,9	9 536	14,9	42 267	100	64 212
FG	3962	47,9	130	1,6	1 348	16,3	5 440	100	8 274
BR	540	31,3	46	2,6	356	20,6	942	100	1 727
Milieu de résidence									
Urbain	33 085	41,1	2 920	3,6	9 257	11,5	45 262	100	80 581
Rural	18 101	43,7	1 186	2,9	7 988	19,3	27 275	100	41 388
Cap Vert	51 186	42,0	4 105	3,4	17 245	14,1	72 537	100	121 970

Source: INS, EMO/MTI-2012

Nota: ^(a) signifie que le calcul a été fait pour l'ensemble des ménages (avec ou sans enfants de 5 à 17 ans). ^(b) Les autres pourcentages ont été calculés sur la base des ménages où vivent les enfants de 5 à 17 ans (population-cible).

Les résultats présentés dans ce tableau montrent que, environ 45% des chefs de ménage sont actifs, parmi lesquels 42% sont occupés. Les chefs de ménage inactifs représentent 14% au niveau national. L'analyse des résultats par milieu de résidence, permet de constater que la proportion des chefs/représentants au chômage est plus élevée dans le milieu urbain (3,6 %), comparativement au milieu rural (2,9 %). Cependant, la proportion des chefs/représentants inactifs est plus élevée dans le milieu rural (19 %) que dans l'urbain (12 %). L'analyse de la situation de chômage par île oppose S. Vicente à Maio, avec 5,7 % et 1,4 % de chefs/représentants chômeurs, respectivement.

3.3 Caractéristiques des membres du ménage en matière d'éducation

L'intérêt de ce sous-chapitre est de caractériser les individus de 6 ans ou plus, en matière d'éducation, avec un accent particulier sur les enfants de 6 à 17 ans, selon certaines caractéristiques.

L'éducation constitue un moyen de développement économique et social d'une nation. Le droit à l'éducation s'est affirmé comme un droit universel dans le processus du développement de l'individu, lui permettant de participer, au même titre que les autres,

à la vie sociale, par l'exercice de la citoyenneté et la participation à la vie économique. Le Cap Vert a connu, après son indépendance, des progrès significatifs en matière d'éducation et, a déjà presque atteint les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans ce domaine. Malgré ces performances, il existe encore des disparités entre les sexes et sur le plan géographique.

Cette analyse revêt une importance particulière, dans la mesure où elle permet d'avoir une vision plus claire sur les besoins d'approfondir les recherches sur la relation entre le travail des enfants et leur scolarisation. Elle fournit aussi des éléments essentiels pour l'analyse de l'efficacité du système éducatif du pays, ainsi qu'une possible relation de causalité entre le travail des enfants et leur scolarité. Ces aspects seront traités dans les prochains chapitres.

3.3.1 Répartition des enfants par âge selon leur scolarisation

La structure et l'intensité de la scolarisation actuelle sont mesurées par la fréquentation scolaire au moment de la réalisation de l'enquête (année scolaire 2012/2013). Le niveau de scolarisation de la population de 6 à 17 ans, en 2012, figure au tableau 3.6. En effet, les résultats montrent qu'environ 9 enfants sur 10 âgés de 6 à 17 ans (90,6%) fréquentaient l'école au moment de l'enquête. D'une manière générale, nous constatons un quasi équilibre entre les sexes, au niveau national, avec un léger avantage d'environ 3 points de pourcentage pour les filles (88,5% pour les garçons et 91,8% pour les filles). L'impact des programmes éducatifs dans la promotion de la scolarisation des filles et l'abandon scolaire masculin, surtout à l'enseignement secondaire (INS, Education 2010), peuvent expliquer ce déséquilibre.

Tableau 3.6: Nombre et pourcentage d'enfants de 6 à 17 ans scolarisés, par sexe et âge.

Âges	Masculin			Féminin			Général			Ratio (F/M)
	Total	Scolarisé		Total	Scolarisée		Total enfants de 5-17	Scolarisé		
		Effectif	% ^a		Effectif	% ^a		Effectif	% ^a	
6	4 967	4 866	98,0	4 207	3 907	92,9	9 174	8 773	95,6	94,8
7	4 572	4 420	96,7	4 388	4 247	96,8	8 960	8 667	96,7	100,1
8	4 921	4 726	96,0	4 785	4 708	98,4	9 706	9 434	97,2	102,4
9	5 970	5 881	98,5	5 087	4 882	96,0	11 057	10 763	97,3	97,4
10	4 477	4 285	95,7	4 161	4 040	97,1	8 638	8 325	96,4	101,4
11	5 271	5 059	96,0	5 231	5 067	96,9	10 502	10 126	96,4	100,9
12	6 209	6 023	97,0	5 364	5 085	94,8	11 573	11 108	96,0	97,7
13	5 266	5 061	96,1	4 875	4 568	93,7	10 142	9 629	94,9	97,5
14	5 370	4 935	91,9	4 872	4 418	90,7	10 242	9 354	91,3	98,7
15	5 761	5 107	88,6	4 818	4 374	90,8	10 580	9 482	89,6	102,4
16	7 026	5 149	73,3	5 831	4 830	82,8	12 858	9 979	77,6	113,0
17	6 410	3 772	58,9	6 147	4 742	77,2	12 557	8 515	67,8	131,1
Total	66 220	59 284	89,5	59 769	54 868	91,8	125 989	114 153	90,6	102,5

Source: INS, EMO/MTI-2012

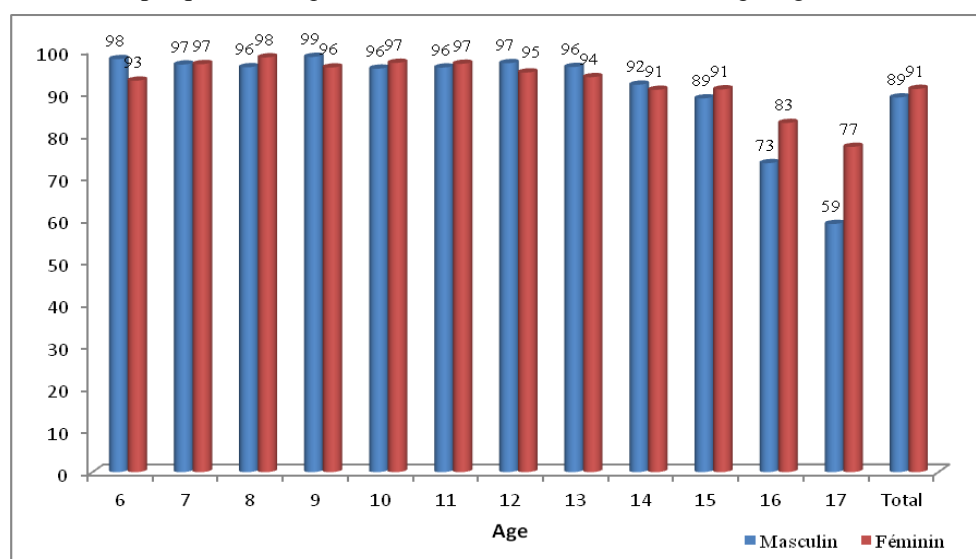
Note: Si la somme ne correspond pas au total, cela est dû à l'effet négligeable des facteurs de pondération calibrés. ^(a) Pourcentage calculé seulement pour les enfants scolarisés. Le complément serait les non scolarisés du moment (n'ont jamais été à l'école ou ont déjà été à l'école mais ne fréquentaient plus au moment de l'enquête)

Cependant, la scolarisation présente des similitudes selon les âges, avec un ratio de 95 filles pour 100 garçons à 6 ans, et de 131 filles pour 100 garçons à 17 ans, à la sortie de l'école secondaire.

L'analyse du graphique 3.5 complète celle des données du tableau 3.6. Elle met en évidence les différences de scolarisation entre les filles et les garçons les plus jeunes et les plus âgés. L'avantage des garçons par rapport aux filles, aux bas âges (6 ans), peut s'expliquer par les facteurs socioculturels, mais aussi par l'effectif plus élevé des garçons à ces âges (rapport de masculinité⁸ à la naissance).

⁸ Généralement on estime entre 102 et 107 naissances masculines pour chaque 100 féminines (Rowland D. 2003 p.87)

Graphique 3.5: Proportion d'enfants de 6-17 ans scolarisés par âge et sexe.



Source: INS, EMO/MTI-2012

D'une manière générale, la scolarisation des garçons et des filles semble suivre la même phase, avec une légère différence d'intensité. En effet, l'on peut observer deux tendances: 1) une stabilisation entre 6 et 13 ans; 2) une réduction jusqu'à 17 ans, avec une plus forte intensité chez les filles que chez les garçons.

3.3.2 Structure par île et milieu de résidence de la scolarisation actuelle

Les résultats du tableau 3.7 mettent en évidence la variation du taux de scolarisation des garçons et des filles de 6 à 17 ans, par île et milieu de résidence. Nous constatons une différence de 5 points de pourcentage d'enfants scolarisés entre les deux milieux, au détriment du milieu rural (93% dans le milieu urbain contre 87% au milieu rural).

Tableau 3.7: Effectif et pourcentage d'enfants de 6-17 ans actuellement scolarisés selon le sexe, le milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Sexe				Total scolarisé	
	Masculin		Féminin			
	Effectif	% ^(a)	Effectif	% ^(a)	Effectif	% ^(a)
Îles						
S.A	4704	85,6	4650	92,8	9354	89,0
S. V	7935	89,8	6398	96,4	14333	92,6
S. N	1373	85,3	1286	89,9	2659	87,5
SL	2859	88,8	2741	93,3	5600	90,9
B.V	946	94,0	751	90,7	1696	92,5
MA	835	93,6	737	91,9	1572	92,8
ST	35364	89,9	33109	91,3	68473	90,6
FG	4540	90,5	4510	88,2	9050	89,4
BR	728	88,0	687	89,1	1415	88,5
Milieu de résidence						
Urbain	36377	92,0	32403	94,5	68780	93,2
Rural	22907	85,8	22466	88,2	45373	87,0
Cap Vert	59284	89,5	54869	91,8	114152	90,6

Source: INS, EMO/MTI-2012

Nota: ^(a) ce pourcentage a été calculé pour chaque sexe. Par rapport au total, le pourcentage a été calculé seulement pour les enfants scolarisés. Le complément serait les non scolarisés du moment (n'ont jamais été à l'école ou ont déjà été à l'école mais ne fréquentaient plus au moment de l'enquête). Ex: effectifs scolarisés du sexe masculin /effectif total du sexe masculin*100.

Cette différence est aussi visible entre les sexes, aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, et se fixe à environ 2 points de pourcentage pour les deux milieux. La variation est aussi perceptible lorsqu'on analyse le niveau de scolarisation selon les îles. Le plus faible taux de scolarisation masculin se vérifie à S. Nicolau (85%), tandis que Boavista et Maio se situent à l'extrême opposé, avec un taux de 94%. L'intensité de la scolarisation des filles connaît son plus bas niveau à Fogo et Brava (88% et 89%, respectivement), et le plus haut niveau à S. Vicente (96%).

3.3.4 Niveau d'instruction⁹ des personnes de 6 ans et plus

Pour l'analyse du niveau d'instruction de la population de 6 ans et plus, il a été décidé de procéder à un regroupement des modalités selon les quatre niveaux suivants: 1) Sans niveau/N'a jamais fréquenté; 2) Pré-scolaire/Alphabétisation; 3) Primaire; 4) Secondaire et plus.

⁹ Jusqu'à lors les formations professionnelles ne sont pas prises en compte pour définir le niveau d'instruction. Les niveaux primaire et secondaire ont chacun une durée de 6 années.

Les tableaux 3.8a et 3.8b présentent les données sur le niveau d’instruction le plus élevé de la population de 6 ans et plus. L’on constate, qu’au niveau national, environ 9% de la population de cet âge n’a jamais été à l’école, 46% a un niveau primaire et 44% le niveau secondaire et plus. Les 2% restants sont ceux qui ont un niveau préscolaire/alphabétisation.

Tableau 3.8a: Répartition (en effectifs et en %) de la population de 6 ans et plus selon le niveau d’instruction, le sexe et l’âge.

Caractéristiques	Aucun niveau/ n’a jamais fréquenté		Préscolaire/ Alphabétisation		Primaire		Secondaire ou +		Total de 6 ans ou +	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe										
Masculin	11249	5,1	2361	1,1	109674	49,5	98473	44,4	221758	100
Féminin	28679	12,5	4602	2,0	98079	42,8	97747	42,7	229106	100
Groupe d’âge										
6-9	155	0,4	595	1,5	37979	97,6	177	0,5	38906	100
10-14	145	0,3	44	0,1	27 954	54,7	22 954	44,9	51 097	100
15-19	491	0,8	84	0,1	8 535	14,4	50 139	84,6	59 249	100
20-24	343	0,7	72	0,1	13 250	25,3	38 793	74,0	52 458	100
25-29	771	1,6	161	0,3	14 794	30,8	32 352	67,3	48 078	100
30-34	497	1,3	144	0,4	18 685	47,5	19 995	50,9	39 321	100
35-39	1 196	4,1	390	1,3	16 921	58,0	10 682	36,6	29 190	100
40-44	2 227	7,3	861	2,8	20 137	65,6	7 471	24,3	30 696	100
45-49	2 602	10,4	1 184	4,7	16 072	64,4	5 080	20,4	24 938	100
50-54	4 198	19,3	1 145	5,3	12 515	57,4	3 945	18,1	21 803	100
55-59	5 133	34,1	863	5,7	6 864	45,7	2 175	14,5	15 035	100
60-64	3 641	38,6	254	2,7	4 364	46,3	1 173	12,4	9 432	100
65-69	2 923	43,4	264	3,9	2 931	43,5	619	9,2	6 738	100
70-74	4 018	58,4	355	5,2	2 174	31,6	336	4,9	6 884	100
75+	11588	68,0	549	3,2	4576	26,9	328	1,9	17041	100
Total	39928	8,9	6964	1,5	207753	46,1	196220	43,5	450864	100

Source: INS, EMO/MTI-2012

Nota: Si la somme ne correspond pas au total, cela est dû à l’effet négligeable des facteurs de pondération calibrés. Ex: 226 994+233 566 est différent de 460 559.

La comparaison du niveau d’éducation de la population de 6 ans et plus selon le sexe, par niveau d’instruction fait ressortir une différence de 7 points de pourcentage entre les individus du sexe masculin et ceux du sexe féminin du niveau primaire, en faveur des hommes (50% contre 43%). L’on constate également une différence de moins de 2 points de pourcentage au secondaire et plus (44,4% pour les garçons et 42,7% pour les filles).

Le tableau 3.8b, de son côté, présente des résultats qui permettent d’apprécier la répartition du niveau d’instruction, par île et milieu de résidence. La différence pour ceux qui n’ont jamais fréquenté est de 6 points de pourcentage entre le milieu urbain et le milieu rural (13% au milieu rural et 7% au milieu urbain). Pour le niveau “secondaire et plus” cette différence est de 15 points de pourcentage (49% au milieu urbain et 34% au milieu rural).

Tableau 3.8b: Répartition (en effectifs et en %) de la population de 6 ans et plus selon le niveau d’instruction, le milieu de résidence et la région administrative.

Caractéristiques	Aucun niveau/ N’a jamais fréquenté		Préscolaire/ Alphabétisation		Primaire		Secondaire ou +		Total de 6 ans ou +	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Îles										
S.A	5400	14,1	1503	3,9	18219	47,5	13211	34,5	38332	100
S. V	5267	7,5	639	0,9	32194	45,8	32264	45,9	70363	100
S. N	1124	9,8	308	2,7	6815	59,4	3230	28,1	11477	100
SL	713	2,8	347	1,4	14203	55,6	10285	40,3	25548	100
B.V	486	4,8	58	0,6	4827	48,1	4672	46,5	10044	100
MA	604	9,7	367	5,9	3070	49,3	2181	35,0	6223	100
ST	22322	8,9	3146	1,3	108172	43,0	117758	46,8	251398	100
FG	3572	11,1	518	1,6	17318	53,7	10822	33,6	32231	100
BR	440	8,4	77	1,5	2935	55,9	1797	34,2	5249	100
Milieu de résidence										
Urbain	18885	6,6	3257	1,1	123491	43,2	140177	49,0	285810	100
Rural	21042	12,7	3707	2,2	84262	51,1	56043	34,0	165054	100
Cap Vert	39928	8,9	6964	1,5	207753	46,1	196220	43,5	450864	100

Source: INS, EMO/MTI-2012

Note: Si la somme ne correspond pas au total, cela est dû à l’effet négligeable des facteurs de pondération calibrés.

L’analyse par île montre des différences significatives. Par exemple, la proportion d’individus qui n’ont jamais été à l’école est plus élevée à Santo Antão (14 %), et atteint son plus bas niveau à l’île de Sal (3 %). Pour le niveau secondaire, Santiago et Boa Vista sont les îles avec les plus fortes proportions d’individus avec au moins le niveau secondaire (environ 47% pour les deux). S. Nicolau, de son côté, présente la plus faible proportion (28 %).

CHAPITRE IV: Activités exercées par les enfants

Ce chapitre porte sur le travail des enfants âgés de 5-17 ans. Il comprend 4 sections. La première section présente la situation des enfants occupés et celle de ceux qui ne le sont pas, l'occupation et la scolarisation des enfants. La seconde section aborde les caractéristiques de l'activité économique des enfants (secteurs d'activités et profession). La troisième section présente les tâches ménagères exercées par les enfants et, l'activité économique, tâches ménagères et fréquentation scolaire des enfants. La dernière section porte sur l'intensité du travail des enfants et l'intensité de participation des enfants aux tâches ménagères.

4.1 Situation des enfants occupés

Cette section a pour objectif, de fournir des informations sur les activités exercées par les enfants durant la période de référence qui est la semaine précédant l'enquête.

Le tableau 4.1 présente la répartition des enfants occupés au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête par âge, sexe, milieu de résidence et l'île.

Il ressort que dans l'ensemble, la proportion d'enfants occupés se situe à 8,0%, contre 90,1% qui ne sont pas occupés. Le restant 1,9% est constitué par les enfants qui n'ont pas déclaré s'ils ont exercé ou non une activité.

En considérant les enfants occupés, les garçons sont relativement plus nombreux que les filles à exercer un travail (9,6% contre 6,3%). Lorsqu'on considère les groupes d'âge, le phénomène touche beaucoup plus les enfants âgés de 15-17 ans et de 12-14 ans (respectivement 16,2% et 10,0%). Ces enfants vivent essentiellement en milieu rural des municipalités de l'île Santiago (16,0%) et dans une moindre mesure, à Fogo/Brava (9,1%) et à São Nicolau (6,6%). Par contre, le travail des enfants ne touchent que peu d'enfants des autres îles (Cf. tableau 4.1).

Tableau 4.1: Nombre et pourcentage de tous les enfants âgés de 5-17 ans occupés ou non (au cours des 7 derniers jours) selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Enfants occupés		Enfants non occupés		ND ^(a)		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe								
Masculin	6873	9,6	63247	88,5	1337	1,9	71456	100,0
Féminin	4040	6,3	59011	91,9	1176	1,8	64228	100,0
Groupe d'âge								
5-11 ans	1915	2,8	63996	94,5	1822	2,7	67732	100,0
12-14 ans	3183	10,0	28383	88,8	391	1,2	31957	100,0
15-17 ans	5816	16,2	29879	83,0	299	0,8	35994	100,0
Milieu de résidence								
Urbain	2949	3,7	74920	94,1	1756	2,2	79624	100,0
Rural	7964	14,2	47339	84,4	757	1,4	56060	100,0
Domaine d'études								
Santo Antão	546	4,8	10673	94,4	83	0,7	11301	100,0
São Vicente	463	2,8	16222	96,4	144	0,9	16829	100,0
São Nicolau	215	6,6	2890	89,4	127	3,9	3232	100,0
Sal	249	3,7	6250	93,5	189	2,8	6688	100,0
Boa Vista /Maio*	97	2,5	3239	83,7	532	13,8	3867	100,0
Santiago sem Praia	7113	16,0	36653	82,4	695	1,6	44461	100,0
Praia	1065	2,9	35126	96,1	370	1,0	36561	100,0
Fogo/Brava*	1166	9,1	11207	87,9	372	2,9	12744	100,0
Ensemble	10913	8,0	122258	90,1	2512	1,9	135684	100,0

Source : INS, EMO- MTI-2012

* Ces municipalités ont été groupées à cause du faible effectif d'enfants occupés

(a) Signifie absence d'informations sur l'occupation ou non des enfants.

4.2 Situation des enfants non occupés

L'examen du tableau 4.2 montre que les proportions d'enfants non occupés diminuent avec l'âge. En effet, parmi les enfants qui ne sont pas occupés, environ la moitié (52,3%) est âgée de 5-11 ans, le restant étant réparti presque équitablement entre les deux autres groupes d'âge (23,2% pour les enfants âgés de 12-14 ans et 24,4% pour ceux de 16-17 ans).

L'analyse par milieu de résidence révèle une différence insignifiante entre les enfants vivant en milieu urbain et ceux du milieu rural (Cf. tableau 4.2).

Par contre, des différences existent lorsqu'on considère l'île de résidence des enfants selon leur groupe d'âge. En effet, les enfants non occupés âgés de 5-11 ans sont plus nombreux à Sal (60,1%), à São Nicolau (55,5%) et à Praia (53,3%) car les valeurs obtenues pour ces îles sont relativement plus élevées que celles de la moyenne du groupe (52,3%). Quant au groupe d'âge 12-14 ans, les enfants non occupés sont plus nombreux à Fogo/Brava (24,6%) et le reste de Santiago (24,4%). Dans le groupe d'âge 15-17 ans, les enfants non occupés se retrouvent davantage à Boa Vista/Maio (30,6%), Santo Antão et São Vicente (26,5% et 26,3%, respectivement), comparativement à la moyenne du groupe (24,4%).

Tableau 4.2: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans non occupés (au cours des 7 derniers jours) selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	5-11 ans		12-14 ans		15-17 ans		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence								
Urbain	39220	52,3	16983	22,7	18717	25,0	74920	100,0
Rural	24776	52,3	11400	24,1	11162	23,6	47339	100,0
Domaine d'études								
Santo Antão	5396	50,6	2449	22,9	2829	26,5	10673	100,0
São Vicente	8063	49,7	3901	24,0	4258	26,3	16222	100,0
São Nicolau	1605	55,5	697	24,1	588	20,3	2890	100,0
Sal	3754	60,1	1187	19,0	1309	20,9	6250	100,0
Boa Vista /Maio	1509	46,6	739	22,8	991	30,6	3239	100,0
Santiago sem Praia	19074	52,0	8928	24,4	8651	23,6	36653	100,0
Praia	18731	53,3	7731	22,0	8664	24,7	35126	100,0
Fogo/Brava	5864	52,3	2753	24,6	2590	23,1	11207	100,0
Ensemble	63996	52,3	28383	23,2	29879	24,4	122258	100,0

Source: INS, EMO-MTI-2012

4.3 Occupation et scolarisation des enfants

Le tableau 4.3 présente le statut des enfants dans l'activité qu'ils exercent selon le sexe et le groupe d'âge.

Il ressort que dans l'ensemble, la proportion d'enfants scolarisés qui ne sont pas occupés est plus élevée (82,5%) que les autres catégories d'enfants. En effet, c'est 5,6% d'enfants qui sont scolarisés et travaillent, 2,4% sont non scolarisés et occupés, et ceux qui ne sont ni scolarisés et ni occupés se situent à 7,6%.

En considérant les enfants qui travaillent (qu'ils soient scolarisés ou non), leur proportion augmente avec l'âge. Dans le groupe d'âge de 5-11 ans, c'est seulement 2,8% d'enfants qui travaillent. Cette proportion se situe à 10,0% du groupe d'âge 12-14 ans et à 16,2% de ceux âgés de 15-17 ans.

En ce qui concerne le sexe, il ressort du tableau que dans le groupe d'âge 12-14 ans qui travaillent et qui sont scolarisés ou non, 12,3% sont constitués de garçons contre 7,3% de filles. Quant au groupe d'âge 16-17 ans, environ 19% sont de garçons contre 13,5% de filles.

Quant aux enfants scolarisés et non occupés, comparativement à la moyenne (82,5%), ils sont plus nombreux dans le groupe de 5-11 ans et de 12-14 ans (respectivement 89,0% et 84,5%) par rapport à la moyenne (82,5%). La proportion des filles est relativement plus élevée que celle des garçons (84,6% contre 80,7%) et les plus grandes différences entre les 2 sexes se retrouvent dans le groupe d'âge de 12-14 ans et de 15-17 ans. En d'autres termes, les enfants scolarisés et non occupés sont moins nombreux parmi les adolescentes âgées de 12-17 ans.

Parmi les enfants qui ne sont ni scolarisés ni occupés, l'essentiel est constitué de ceux âgés de 15-17 ans. Dans ce groupe d'enfants, on note environ 16,8% de garçons et 11,6% de filles.

Tableau 4.3: Nombre et pourcentage des enfants de 5-17 ans par statut dans l'activité selon le sexe et le groupe d'âge.

Caractéristiques	Scolarisés et non occupés		Scolarisés et occupés		Non scolarisés et occupés		Ni scolarisés ni occupés		ND ^(a)		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin												
5-11 ans	31 450	88,8	1 119	3,2	119	0,3	1 811	5,1	914	2,6	35 413	100,
12-14 ans	13 981	83,0	1 835	10,9	243	1,4	567	3,4	220	1,3	16 846	100,
15-17 ans	12 204	63,6	1 686	8,8	1 870	9,7	3 234	16,8	202	1,1	19 198	100,
Total	57 635	80,7	4 641	6,5	2 232	3,1	5 612	7,9	1 337	1,9	71 456	100,
Féminin												
5-11 ans	28 863	89,3	667	2,1	*	0,0*	1 873	5,8	908	2,8	32 319	100,
12-14 ans	13 010	86,1	910	6,0	195	1,3	826	5,5	171	1,1	15 112	100,
15-17 ans	12 490	74,4	1 376	8,2	883	5,3	1 950	11,6	97	0,6	16 796	100,
Total	54 363	84,6	2 953	4,6	1 087	1,7	4 648	7,2	1 176	1,8	64 228	100,
Ensemble												
5-11 ans	60 312	89,0	1 786	2,6	128	0,2	3 683	5,4	1 822	2,7	67 732	100,
12-14 ans	26 990	84,5	2 745	8,6	438	1,4	1 393	4,4	391	1,2	31 957	100,
15-17 ans	24 695	68,6	3 062	8,5	2 754	7,7	5 184	14,4	299	0,8	35 994	100,
Total	111 998	82,5	7 594	5,6	3 319	2,4	10 260	7,6	2 512	1,9	135 684	100,

Source: INS, EMO-MTI-2012

* Effectif inférieur à 25

(a) Signifie les enfants scolarisés qui n'ont pas déclarés s'ils sont occupés ou non

Le total des enfants scolarisés est de 119 592. Sous l'effet de pondération, ce tableau ne fait ressortir que 119 592 total d'enfants scolarisés.

4.4 Caractéristiques de l'activité économique des enfants

4.4.1 Secteurs d'activités des enfants économiquement occupés

Les données sur le secteur d'activité économique fournissent des informations sur les employeurs et peuvent facilement servir de base à l'élaboration des interventions politiques à mettre en œuvre sur le lieu de travail.

Lors de l'enquête à multiple objectifs réalisée en 2012, il a été demandé aux enfants occupés de déclarer la branche dans laquelle ils exercent leur travail. Pour les besoins d'analyse, les branches d'activités ont été regroupées en 3 secteurs que sont: le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Dans chaque secteur, figure le type d'activités exercées par les enfants.

L'analyse des données du tableau 4.4 montre que dans l'ensemble, le secteur primaire est celui qui englobe le plus grand nombre d'enfant occupés car 74,6% travaillent dans l'agriculture ou la pêche. Vient par la suite le secteur des activités domestiques avec

11,4% suivi du secteur du commerce, où 5,4% d'enfants y travaillent, et toujours dans le secteur tertiaire, les services avec (3,4%). Toutefois, les enfants sont peu nombreux à travailler dans le secteur secondaire précisément dans l'industrie ou dans le traitement de l'eau (5,1%).

En considérant les caractéristiques tels que le sexe, le milieu et l'île de résidence, on observe qu'il n'y a presque pas de différence entre filles et garçons (77,3% chez les garçons et 70,0% chez les filles, dans le secteur primaire). Du point de vue du milieu de résidence, la majorité de ces enfants du milieu rural exerce dans le secteur primaire (87,0%) contre moins de la moitié (41,3%) au milieu urbain. Les enfants vivant dans les municipalités de Santiago (excepté Praia) sont les plus nombreux à travailler dans ce secteur (87,5%), suivis par ceux de Fogo/Brava (80,5%) et dans une moindre mesure, ceux de São Nicolau (73,6%).

Dans le secteur de l'Industrie ou du traitement de l'eau, il n'y a presque pas de différence en termes de proportion entre les garçons et les filles qui y travaillent (Cf. tableau 4.4.1). Par contre, en considérant le milieu de résidence, on observe que l'essentiel des enfants qui travaillent dans les industries ou le traitement de l'eau se retrouvent en milieu urbain (10,3%), dans les municipalités de Boa Vista/Maio (27,4%), de Sal (23,5%) et de São Vicente (19,3%).

En ce qui concerne les enfants qui travaillent dans le commerce, ils sont plus nombreux chez les filles (6,3%) et en milieu urbain (9,9%). De même, ces enfants se retrouvent davantage à Sal (32,2%) et Praia (21,7%).

Les activités du secteur des services se concentrent surtout dans le milieu urbain et sont exercées aussi bien par les garçons que par les filles (respectivement 3,4% et 3,3%).

S'agissant des activités domestiques, elles sont plus exercées par les filles que les garçons (15,6% contre 9,0%), plus en milieu urbain que dans le milieu rural (30,0% et 4,5% respectivement). S. Vicente (51,2%), Praia (41,9%) et Santo Antão (35,1%) ont les plus grandes proportions d'enfants dans ce secteur.

Tableau 4.4: Nombre et pourcentage de tous les enfants âgés de 5-17 ans par secteur d'activité selon le sexe, le milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Primaire		Secondaire		Tertiaire		Total	
	Agriculture/ Pêche		Industrie/ Fau		Commerce		Activité domestique	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe								
Masculin	5 315	77,3	370	5,4	334	4,9	618	9,0
Féminin	2 830	70,0	189	4,7	256	6,3	630	15,1
Milieu de résidence								
Urbain	1 218	41,3	305	10,3	291	9,9	886	30,0
Rural	6 927	87,0	254	3,2	299	3,8	362	4,5
Domaines								
Santo Antão	234	42,9	29	5,4	*	4,4*	192	35,1
São Vicente	136	29,4	90	19,3	**	**	237	51,2
São Nicolau	158	73,6	*	9,3*	*	2,3*	27	12,6
Sal	110	44,4	58	23,5	80	32,2	**	**
Boa Vista /Maio	36	37,5	27	27,4	*	5,1*	*	10,7*
Santiago sem Praia	6 224	87,5	267	3,8	208	2,9	305	4,3
Praia	306	28,7	**	**	231	21,7	446	41,9
Fogo/Brava	939	80,5	68	5,9	37	3,1	30	2,6
Total	8 145	74,6	559	5,1	590	5,4	1 247	11,4

Source: INS, EMO-MTI-2012

* Effectif inférieur à 25

** Pas eu de cas

Par ailleurs, le tableau 4.5 présente la répartition des enfants exerçant une activité par secteur selon le sexe et le groupe d'âge.

Les résultats révèlent que parmi les enfants qui travaillent dans l'agriculture ou la pêche, les garçons sont relativement plus nombreux à y travailler que les filles (77,3% contre 70,0%). En tenant compte de la moyenne des garçons, il ressort que ceux âgés de 15-17 ans sont plus nombreux à travailler dans ce secteur, même si la différence avec le groupe 12-14 ans est minime (0,4 point de pourcentage).

Quant aux filles qui travaillent dans l'agriculture ou la pêche, elles sont également plus nombreuses parmi celles âgées de 15-17 ans (Cf. tableau 4.5).

Dans le secteur de l'industrie ou de traitement de l'eau, la proportion d'enfants travailleurs est faible et ce, quelque soit leur sexe et leur groupe d'âge. Il en est de même pour le cas des enfants qui travaillent dans les services (Cf. tableau 4.5).

Par contre, dans le commerce, les résultats révèlent que les enfants âgés de 5-11 ans sont les plus nombreux à y travailler que les autres groupes. Et, ils sont plus importants chez les garçons que chez les filles (12,9% contre 3,7%). Par rapport aux activités domestiques, les filles sont proportionnellement plus représentées que les garçons, et sont plus exercées par les enfants des deux premiers groupes d'âge, quel que soit le sexe (Cf. tableau 4.5).

Ainsi, ce résultat montre qu'au Cap-vert, les enfants travailleurs exercent essentiellement leur activité dans l'agriculture ou la pêche. Quelque soit leur âge et leur sexe, le secteur primaire est leur secteur de prédilection.

Tableau 4.5: Nombre et pourcentage de tous les enfants âgés de 5-17 ans par secteur d'activités selon le sexe et le groupe d'âge.

Caractéristiques	Primaire		Sécondaire		Commerce		Tertiaire		Autres services		Total	
	Agriculture/ Pêche		Industrie/ Eau				Activité domestique					
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin												
5-11 ans	845	68,2	**	**	159	12,9	210	16,9	25	2,0	1238	100,0
12-14 ans	1643	79,1	72	3,5	*	0,7*	307	14,8	41	2,0	2078	100,0
15-17 ans	2827	79,5	297	8,4	160	4,5	101	2,8	171	4,8	3557	100,0
Total	5315	77,3	370	5,4	334	4,9	618	9,0	236	3,4	6873	100,0
Féminin												
5-11 ans	400	59,1	27	4,0	25	3,7	213	31,5	*	7,1*	676	100,0
12-14 ans	753	68,2	48	4,3	70	6,4	234	21,2	**	**	1105	100,0
15-17 ans	1677	74,2	114	5,1	161	7,1	183	8,1	124	5,5	2259	100,0
Total	2830	70,0	189	4,7	256	6,3	630	15,6	135	3,3	4040	100,0
Ensemble												
5-11 ans	1245	65,0	27	1,4	184	9,6	423	22,1	36	1,9	1915	100,0
12-14 ans	2396	75,3	120	3,8	85	2,7	541	17,0	41	1,3	3183	100,0
15-17 ans	4504	77,5	412	7,1	321	5,5	284	4,9	295	5,1	5816	100,0
Total	8145	74,6	559	5,1	590	5,4	1247	11,4	371	3,4	10913	100,0

Source: INS, EMO-MTI-2012

* Effectif inférieur à 25

**Pas eu de cas

4.4.2 Situation des enfants dans la profession

L'analyse des données sur la situation dans la profession permet de décrire les types de travail auxquels sont astreints les enfants. Le tableau 4.6 présente la répartition des enfants occupés par statut dans la profession selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence.

Il ressort que dans l'ensemble, la majorité des enfants occupés sont des aides familiaux (75,9%). Ce résultat indique la part de contribution des enfants à l'économie du ménage qui se fait de façon indirecte et souvent difficilement mesurable.

Cependant, environ un enfant sur dix (9,1%) est salarié. Il s'agit notamment de ceux qui occupent des emplois domestiques (2,1%), qui travaillent dans le secteur privé (6,1%) et

dans l'administration publique (0,9%)¹⁰. Par contre, c'est seulement 3,0% qui sont des travailleurs indépendants.

L'analyse par âge et par sexe montre que les aides familiaux sont relativement, en termes proportionnels, supérieures parmi les enfants âgés de 12-14 ans (76,4%), suivis par ceux âgés 15-17 ans (76,0%), même si en termes absolu la situation soit contraire. Il existe une différence de moins d'un point de pourcentage (0,3%) entre les filles et les garçons. La différence est très significative entre le milieu rural (87,2%) et le milieu urbain (45,6%).

Quant aux enfants rémunérés qui exercent leur travail dans le secteur privé, l'essentiel est constitué de garçons (7,6%), les enfants âgées de 15-17 ans (11,8%) et qui vivent en milieu urbain (14,5%).

Tableau 4.6: Nombre et pourcentage d'enfants occupés âgés de 5-17 ans, par situation dans la profession selon le groupe d'âge, le sexe et le milieu de résidence.

Caractéristiques	Admin. Publique/Etat		Secteur privé		Travailleurs indépendants		Aides familiales		Employés domestiques		Autre Situation		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Groupes d'âge														
5-11 ans	**	**	25	1,3	28	1,5	1439	75,1	423	22,1	**	**	1915	100,0
12-14 ans	*	0,5*	53	1,7	78	2,4	2432	76,4	579	18,2	27	0,8	3183	100,0
15-17 ans	84	1,4	585	10,1	224	3,9	4417	76,0	472	8,1	33	0,6	5816	100,0
Sexe														
Masculin	73	1,1	524	7,6	266	3,9	5211	75,8	756	11,0	43	0,6	6873	100,0
Féminin	26	0,6	139	3,5	63	1,6	3077	76,1	718	17,8	*	0,4*	4040	100,0
Milieu de résidence														
Urbain	*	0,2*	428	14,5	159	5,4	1344	45,6	976	33,0	38	1,3	2949	100,0
Rural	94	1,2	235	3,0	171	2,1	6945	87,2	497	6,2	*	0,3*	7964	100,0
Total	98	0,9	664	6,1	330	3,0	8288	75,9	1472	13,5	60	0,6	10913	100,0

Source: INS, EMO-MTI-2012

*Effectif inférieur à 25

**Pas eu de cas

¹⁰ Il s'agit surtout des enfants travaillant pour l'administration locale (Mairies), exerçant des activités telles que la construction/nettoyage des routes ou chemins, ramassage et transport du sable, service de voirie, etc.

4.5 Tâches ménagères ou non productives exercées par les enfants

On entend par tâche ménagère, toute activité qui n'est pas comptabilisé ou qui n'est pas directement mesurable en terme financier. Ce type d'activité est aussi appelée activité non productive.

Il ressort du tableau 4.7 que dans l'ensemble, 62,2% d'enfants enquêtés âgés de 5-17 ans effectuent de tâches ménagères. Comparativement à cette moyenne, ceux âgés de 10-17 sont les plus nombreux à effectuer des tâches ménagères que les plus petits (Cf. tableau 4.7).

L'analyse par sexe révèle que les filles sont plus nombreuses à effectuer de tâches ménagères que les garçons (68,2% contre 56,9%). Mais, les plus grandes différences entre les garçons et les filles se situent entre 10-11 ans et entre 15-17 ans. En effet, parmi les enfants âgés de 10 ans, 80,4% de filles exercent de tâches ménagères contre 63,8% de garçons, soit une différence d'environ 16,6%; A 11 ans, la différence est d'environ 13,4%. Entre 15-17 ans, on note aussi une différence d'environ 15% entre filles et garçons exerçant des tâches ménagères.

Tableau 4.7: Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5-17 ans effectuant de tâches ménagères selon l'âge et le sexe.

Âge (ans)	Enfants qui effectuent des tâches ménagères				Enfants qui n'effectuent pas des tâches ménagères				Total d'enfants qui effectuent des tâches ménagères		Total d'enfants qui n'effectuent pas de tâches ménagères		Total	
	Masculin		Féminin		Masculino		Feminino							
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%						
5	747	14,3	880	19,7	4488	85,7	3580	80,3	1627	16,8	8068	83,2	9695	100,0
6	1115	22,4	1348	32,0	3852	77,6	2859	68,0	2463	26,8	6711	73,2	9174	100,0
7	1893	41,4	2056	46,8	2679	58,6	2333	53,2	3949	44,1	5011	55,9	8960	100,0
8	2068	42,0	2787	58,3	2852	58,0	1998	41,7	4856	50,0	4850	50,0	9706	100,0
9	3536	59,2	3132	61,6	2434	40,8	1954	38,4	6668	60,3	4389	39,7	11057	100,0
10	2858	63,8	3347	80,4	1619	36,2	814	19,6	6205	71,8	2433	28,2	8638	100,0
11	3429	65,1	4106	78,5	1842	34,9	1125	21,5	7536	71,8	2967	28,2	10502	100,0
12	4562	73,5	4154	77,4	1647	26,5	1210	22,6	8716	75,3	2857	24,7	11573	100,0
13	4179	79,3	4230	86,8	1088	20,7	645	13,2	8409	82,9	1733	17,1	10142	100,0
14	4030	75,0	4241	87,1	1341	25,0	631	12,9	8271	80,8	1971	19,2	10242	100,0
15	3824	66,4	4083	84,7	1938	33,6	736	15,3	7906	74,7	2673	25,3	10580	100,0
16	4459	63,5	4593	78,8	2568	36,5	1238	21,2	9052	70,4	3806	29,6	12858	100,0
17	3938	61,4	4839	78,7	2472	38,6	1307	21,3	8777	69,9	3779	30,1	12557	100,0
Total	40 637	56,9	43 798	68,2	30 819	43,1	20 430	31,8	84 435	62,2	51 249	37,8	135 684	100,0

Source: INS, EMO-MTI-2012

Par ailleurs, la forme des barres du graphique 4.1 et le tableau 4.8 ci-dessous montre une répartition des tâches ménagères selon le sexe. En effet, les garçons sont légèrement plus nombreux dans la réparation des équipements que les filles. Par contre, dans les

autres tâches, les filles sont plus présentes que les garçons. Parmi les tâches ménagères réalisées par les filles, elles sont plus nombreuses à faire le nettoyage de maison, à faire des petites courses tels que les achats, à faire la lessive ou le repassage des habits et à s'occuper des enfants ou des personnes âgés.

Il est de souligner que, plus du tiers (38,2%) des enfants ont effectué d'autres tâches ménagères non spécifiées, dans lesquelles la part des filles est plus élevée que celle des garçons (45,6% contre 31,4%).

Graphique 4.1: Répartition (%) des enfants de 5-17 ans par type de tâches ménagères effectuées selon le sexe.

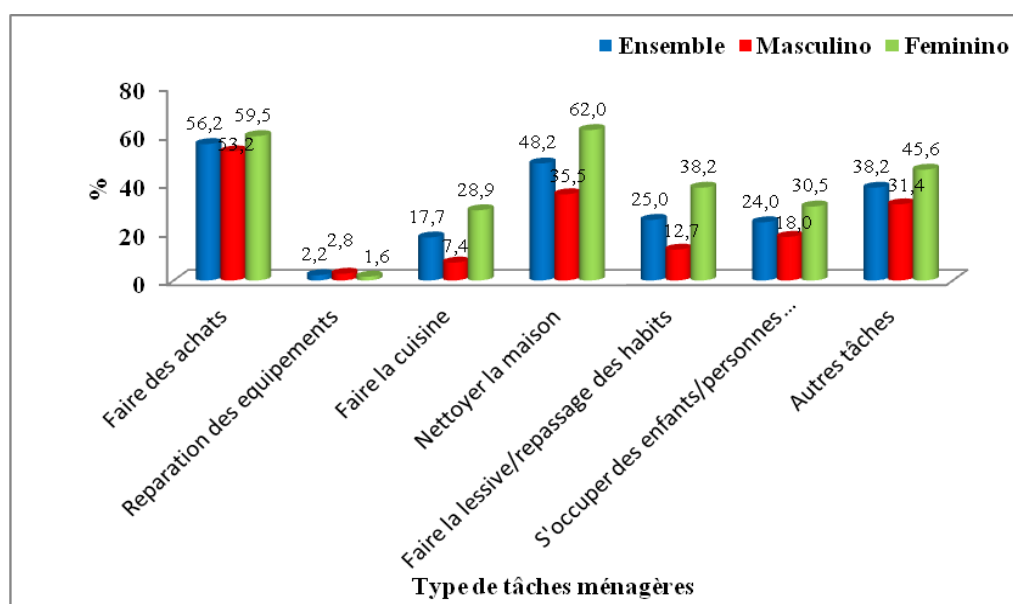


Tableau 4.8: Nombre et pourcentage d'enfants par type de tâches ménagères effectuées selon le sexe.

Type de tâches menagères	Masculin		Feminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Faire des achats	34 468	53,2	35 582	59,5	70 050	56,2
Réparation des équipements	1 789	2,8	935	1,6	2 724	2,2
Faire la cuisine	4 765	7,4	17 316	28,9	22 081	17,7
Nettoyer la maison	23 007	35,5	37 071	62,0	60 078	48,2
Faire la lessive/repassage des habits	8 235	12,7	22 873	38,2	31 108	25,0
S'occuper des enfants/personnes âgées/malades	11 645	18,0	18 224	30,5	29 870	24,0
Autres tâches	20 337	31,4	27 300	45,6	47 637	38,2

Source: INS, EMO-MTI-2012

4.6 Activités économiques, activités domestiques et fréquentation scolaire

Le graphique 4.2 présente la répartition des enfants de 5-17 ans occupés, effectuant des tâches ménagères selon la fréquentation scolaire.

L'allure des barres montre que d'une manière directe, les enfants occupés effectuant de tâches ménagères et qui vont à l'école sont plus nombreux que leurs congénères qui ne vont plus à l'école. En comparant les deux sexes, il ressort que les garçons sont plus nombreux à concilier ces activités et l'école que les filles (82,3% contre 70,6%).

Par contre, pour les enfants occupés effectuant de tâches ménagères et non scolarisés, près du quart d'entre eux (22,1%) se retrouvent dans cette situation et majoritairement les filles.

Graphique 4.2: Répartition des enfants occupés, effectuant de tâches ménagères par sexe selon la scolarisation.

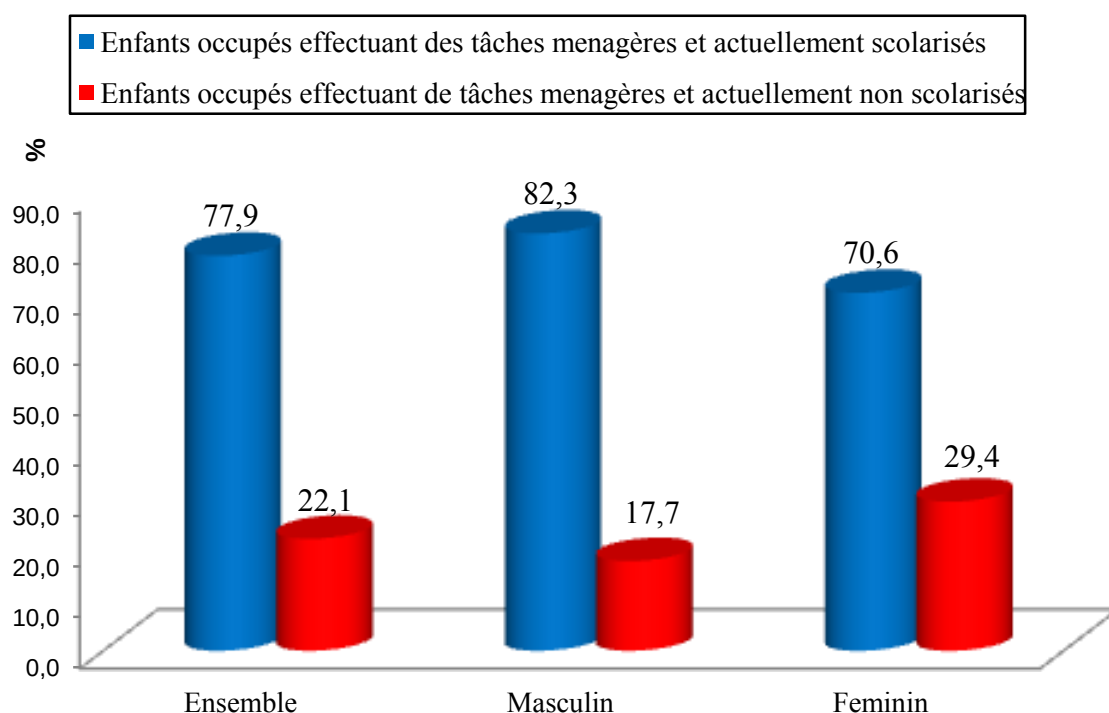


Tableau 4.9: Répartition des enfants occupés et qui effectuent des tâches ménagères selon la fréquentation scolaire et le sexe.

Sexe	Fréquentation scolaire				Total	
	Enfants actuellement scolarisés		Enfants actuellement non scolarisés			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin						
Effectuent des tâches ménagères	1459	82,3	313	17,7	1772	100,0
N’effectuent des tâches ménagères	3182	62,4	1919	37,6	5101	100,0
Total	4641	67,5	2232	32,5	6873	100,0
Féminin						
Effectuent des tâches ménagères	755	70,6	314	29,4	1070	100,0
N’effectuent des tâches ménagères	2197	74,0	773	26,0	2971	100,0
Total	2953	73,1	1087	26,9	4040	100,0
Ensemble						
Effectuent des tâches ménagères	2214	77,9	627	22,1	2841	100,0
N’effectuent des tâches ménagères	5379	66,6	2692	33,4	8072	100,0
Total	7594	69,6	3319	30,4	10913	100,0

Source : INS, EMO-MTI-2012

4.7 Intensité de l'activité économique

Le tableau 4.10 ci-dessous présente les nombres d'heures moyen et médian hebdomadaire que les enfants consacrent aux différentes activités, par fréquentation scolaire selon le groupe d'âge et le sexe.

Les résultats montrent que dans l'ensemble, le nombre moyen d'heures de travail par semaine augmente avec l'âge des enfants. Ainsi, on note une différence de 2,9 heures de travail entre les enfants âgés de 6-11 ans et ceux de 12-14 ans, et les enfants âgés de 15-17 ans effectuent environ 4,1 heures de travail par semaine de plus que ces derniers. Quant au nombre médian d'heures travaillées, on observe aussi que la moitié des enfants travaille 7 heures par semaine, et que cet indicateur augmente avec l'âge des enfants. En effet, la moitié des enfants âgés de 5-11 ans fait 9 heures de travail par semaine, tandis que la moitié des enfants de 12-14 ans et 15-17 ans travaille, dans l'ensemble, 14 heures par semaine.

En considérant le sexe des enfants, on observe que quel que soit leur âge, les filles mettent, en moyenne, plus de temps à travailler que les garçons (11,4h contre 9,4h). Les plus grandes différences entre eux s'observent dans les groupes d'âge de 15-17 ans et 12-14 ans (3,4 et 3,3 heures de différence, respectivement), différences non significatives par rapport à celle du groupe 6-11 ans (3,0h). Un profil différent se

dégage pour le nombre médian d'heures hebdomadaire que les enfants consacrent aux travaux. En effet, la moitié des garçons et des filles fait 14 heures de travail par semaine. Par contre, en tenant compte de l'âge, l'indicateur augmente avec l'âge, et les plus grandes différences en termes de nombre médian d'heures de travail entre les 2 sexes se situent chez les enfants âgés de 6-11 ans (5 heures).

Par ailleurs, en considérant l'effet de scolarisation, les résultats révèlent que, le nombre moyen d'heures de travail est plus élevé chez les enfants qui travaillent uniquement que chez ceux qui travaillent et vont à l'école (32,1 heures contre 14,2 heures). Cet indicateur augmente avec l'âge des enfants. En effet, pour le groupe d'âge 6-11 ans, on note une différence moyenne d'environ 7 heures de travail entre les enfants qui travaillent uniquement et ceux qui travaillent et vont à l'école; Pour les enfants âgés de 12-14 ans, il y a une différence moyenne de 12 heures de travail entre les deux groupes et, pour les enfants âgés de 15-17 ans, la différence se situe à 18,4 heures.

En tenant compte du nombre médian d'heures de travail, il ressort que la moitié des enfants qui travaillent uniquement fait 24 heures de travail par semaine et celle des enfants qui travaillent et vont à l'école se situe à 12 heures par semaine, soit 12 heures de différence entre les deux groupes. Lorsqu'on considère leur âge, les différences augmentent à mesure que l'âge des enfants avance. En effet, on note une différence de 13 heures de nombre médian d'heures de travail par semaine entre les enfants de 6-11 ans qui travaillent uniquement et ceux qui travaillent et vont à l'école; Chez les enfants âgés de 12-14 ans, la différence est de 9 heures, et de 12 heures pour ceux de 15-17 ans.

Tableau 4.10: Nombres moyen et médian d'heures travaillées par semaine dans les activités exercées par les enfants selon le groupe d'âge et le sexe.

Sexe	6-11 ans			12-14 ans			15-17 ans			<u>Total</u>		
	Nombre moyen d'heures											
	Travaillent et vont à l'école	Travaillent uniquement	Total	Travaillent et vont à l'école	Travaillent uniquement	Total	Travaillent et vont à l'école	Travaillent uniquement	Total	Travaillent et vont à l'école	Travaillent uniquement	Total
Nombre moyen d'heures												
Masculin	14,6	21,2	7,0	14,1	28,9	8,7	14,2	34,7	12,4	14,3	33,4	9,4
Féminin	10,3	9,5	7,3	13,5	21,9	11,4	16,4	31,5	15,8	14,2	29,7	11,4
Ensemble	13,0	20,3	7,1	13,9	25,9	10,0	15,2	33,6	14,1	14,2	32,1	10,4
Nombre median d'heures												
Masculin	12,0	22,0	12,0	14,0	26,0	14,0	12,0	28,0	15,0	12,0	26,0	14,0
Féminin	7,0	12,0	7,0	12,0	20,0	13,0	14,0	21,0	14,0	12,0	20,0	14,0
Ensemble	8,0	21,0	9,0	13,0	22,0	14,0	12,0	24,0	14,0	12,0	24,0	14,0

Source: INS, EMO-MTI-2012

4.8 Intensité de participation des enfants aux tâches ménagères

Le tableau 4.11 montre que dans l'ensemble, la durée hebdomadaire moyenne que les enfants consacrent aux tâches ménagères est de 9 heures par semaine et, la moitié d'entre eux fait plus de 7 heures de travail par semaine.

En considérant l'effet de scolarisation, dans l'ensemble, les enfants non scolarisés consacrent plus de temps dans les tâches domestiques que ceux qui sont scolarisés (12,5 heures contre 8,7 heures).

En ce qui concerne les enfants scolarisés, le temps moyen hebdomadaire que les enfants scolarisés consacrent aux tâches ménagères augmente avec l'âge. En effet, les enfants de 5-11 ans font en moyenne 6,7 heures, ceux âgés de 12-14 ans en font 9,5 heures et les enfants de 15-17 ans consacrent en moyenne 11,0 heures par semaine aux tâches ménagères. Les filles scolarisés font environ 3 de plus dans les travaux ménagers que les garçons (10,7 heures contre 7,2 heures). Comparativement à la moyenne du groupe, les enfants scolarisés qui vivent à Santiago excepté Praia, à Fogo/Brava et à São Nicolau font plus de temps par semaine dans les tâches ménagères (respectivement 10,2h; 10,1h et 9,7h) que leurs congénères vivant dans les autres îles.

Pour ce qui est du nombre médian d'heures, il n'y a pas de différence entre les enfants âgés de 5-11 et ceux de 12-14 ans car, la moitié de chaque groupe fait plus de 7 d'heures de travail par semaine dans les tâches ménagères. Par contre, dans le groupe de

15-17 ans, la moitié d'entre eux consacre 9 heures de travail par semaine aux tâches ménagères. Toutefois, ces enfants vivent dans les 2 milieux de résidence et se retrouvent dans les îles de Santo Antão, de São Vicente, de Sal, de Boa Vista/Maio et de Santiago (sans Praia).

Quant aux enfants non scolarisés, ce sont également les filles, ceux âgés de 15-17 ans et ceux vivant en milieu rural qui consacrent plus de temps aux tâches ménagères. Toutefois, l'analyse par île montre que comparativement à la moyenne du groupe, ce sont les enfants qui vivent en dehors de l'île Santiago qui consacrent plus de temps aux tâches ménagères. A Fogo/Brava par exemple, les enfants non scolarisés consacrent environ 22 heures de travail par semaine aux tâches ménagères, contrairement à ceux de Praia qui en font 8 heures. En considérant le nombre médian d'heures, la moitié des filles (14 heures), des enfants âgés de 15-17 ans (11 heures) et ceux qui vivent en milieu rural (12 heures) qui font plus de travaux ménagers. Ces filles se retrouvent à São Nicolau, à Fogo/Brava, à Sal, à Boa Vista/Maio et à Santo Antão (Cf. Tableau 4.11).

Tableau 4.11: Nombres moyen et médian d'heures travaillées par semaine consacrés aux tâches ménagères selon l'âge, le sexe, le milieu de résidence et l'île.

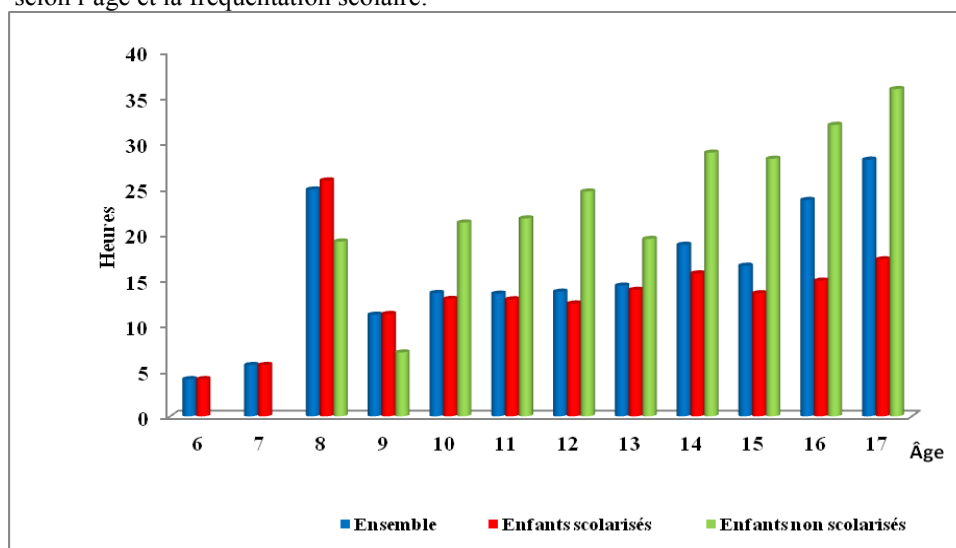
Caractéristiques	Enfants actuellement scolarisés		Enfants actuellement non scolarisés		Total	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Groupe d'âge						
5-11 ans	6,7	7,0	5,7	4,0	6,7	7,0
12-14 ans	9,5	7,0	11,2	8,0	9,6	7,0
15-17 ans	11,0	9,0	14,9	11,0	11,9	9,0
Sexe						
Masculin	7,0	7,0	9,3	7,0	7,2	7,0
Féminin	10,3	8,0	15,9	14,0	10,7	8,0
Milieu de résidence						
Urbain	7,6	7,0	10,0	7,0	7,8	7,0
Rural	10,0	7,0	14,7	12,0	10,4	7,0
Domaine d'études						
Santo Antão	8,2	7,0	13,4	10,0	8,7	7,0
São Vicente	7,4	7,0	12,8	7,0	7,8	7,0
São Nicolau	9,7	8,0	21,9	21,0	10,8	9,0
Sal	6,9	7,0	12,0	14,0	7,4	7,0
Boa Vista /Maio	8,0	7,0	13,6	14,0	8,4	7,0
Santiago sem Praia	10,2	7,0	11,5	7,0	10,4	7,0
Praia	6,8	6,0	8,0	7,0	6,9	6,0
Fogo/Brava	10,1	8,0	22,1	17,0	11,2	8,0
Ensemble	8,7	7,0	12,5	8,0	9,0	7,0

Source : INS, EMO-MTI-2012

Par ailleurs, en considérant l'âge individuel des enfants, l'allure du graphique 4.3 indique qu'à bas âge (c'est à dire entre 5-8 ans) et entre les 10-12 ans, les enfants scolarisés font plus de temps dans les tâches ménagères que ceux qui ne vont pas à

l'école. Mais la situation s'inverse à 9 et 14-17 ans, car le temps moyen hebdomadaire que les enfants non scolarisés consacrent aux tâches ménagères est plus élevé que celui des enfants scolarisés.

Graphique 4.3: Nombre moyen d'heures par semaine que les enfants consacrent aux tâches ménagères selon l'âge et la fréquentation scolaire.



Source : INS, EMO-MTI-2012

CHAPITRE V: Travail des enfants à abolir et ses caractéristiques

Le travail des enfants au Cap Vert se fait en violation des dispositions légales existantes dans le pays, en commun accord avec les recommandations internationales en la matière. De l'ensemble des activités exercées par les enfants de 5-17 ans, il existe une catégorie qui peut être préjudiciable et nuisible à leur intégrité physique et psychique. Le présent chapitre se focalise sur les enfants qui ont exercé des activités à abolir. En d'autre terme, il traitera des enfants dont les activités économiques sont à abolir.

5.1 Incidence du travail à abolir

D'après les résultats de l'EMO/MTI-2012, on estime à 8.683 le nombre d'enfants de 5-17 ans à avoir exercé une activité à abolir, soit environ neuf sur dix (79,6%) enfants économiquement occupés et moins d'un enfant sur dix (6,4%) pour le total d'enfants du même âge (cf. tableau 5.1). L'analyse de la répartition de ces enfants par sexe montre une supériorité numérique de ceux du sexe masculin (5876 sur 8683, soit 67,7%). Par ailleurs, la proportion des enfants exerçant un travail à abolir par rapport au total des enfants est également plus élevée chez les garçons que chez les filles (8,2% contre 4,4%, respectivement). Parmi les enfants occupés ces proportions sont respectivement de 85,5% pour les garçons et 69,5% pour les filles.

Tableau 5.1: Distribution des enfants de 5-17 ans qui ont effectué un travail à abolir par sexe, milieu de résidence et âge.

Caractéristiques	Total	Enfants occupés		Enfants ayant exercé un travail à abolir		
	Effectif	Effectif	% du total ^{a)}	Effectif	% ^{b)}	% du total des occupés ^{c)}
Sexe						
Masculin	71456	6873	9,6	5876	8,2	85,5
Féminin	64228	4040	6,3	2807	4,4	69,5
Milieu résidence						
Urbain	79624	2949	3,7	1741	2,2	59,0
Rural	56060	7964	14,2	6942	12,4	87,2
Age						
5 - 11 ans	67732	1915	2,8	1492	2,2	77,9
12 - 14 ans	31957	3183	10,0	2642	8,3	83,0
15 -17 ans	35994	5816	16,2	4549	12,6	78,2
Total	67732	1915	2,8	1492	2,2	77,9

Source : INS, EMO-MTI, 2012

Notes : ^{a)} pourcentage calculé par rapport au total des enfants ; ^{b)} pourcentage calculé par rapport au total des enfants ; ^{c)} pourcentage calculé par rapport au total d'enfants occupés.

Les résultats montrent également que les enfants du milieu rural sont plus astreints à une activité économique dommageable que ceux du milieu urbain (6942 sur les 8683, soit 79,9%). Les proportions y sont aussi plus élevées, aussi bien par rapport à l'ensemble de enfants (14,2% contre 3,7% pour le milieu urbain) que par rapport aux enfants occupés (12,4% et 2,2%).

S'agissant de la répartition par âge, l'on constate que la plupart de ces enfants ont plus de 11 ans (82,8%). Cependant, une part importante de ces enfants (63,3%) a l'âge compris entre 15 et 17 ans. Le dernier constat à faire est que la proportion des enfants qui ont exercé un travail à abolir par rapport aux actifs occupés varie avec l'âge.

La répartition spatiale des enfants exerçant un travail à abolir reste conforme à celle des enfants occupés. Comme on peut le constater, le phénomène est beaucoup plus visible dans le reste de Santiago, Fogo/Brava et Santo Antão, domaines d'étude qui sont par excellence ruraux. L'on peut également constater que, dans certaines domaines comme Sal (92,2%), Fogo/Brava (91,4%) reste de Santiago (93,3% et Boavista/Maio (68,2%), la plupart des activités exercées par les enfants est à abolir. Il convient de souligner que 88,5% du total des activités à abolir se trouve dans ces trois domaines.

Tableau 5.2: Effectif et proportion d'enfants de 5-17 ans occupés et ayant exercé un travail à abolir, par domaine et milieu de résidence.

Caractéristiques	Total d'enfants	Enfants occupés	Enfants ayant exercé un travail à abolir	Proportion d'enfants économiquement occupés dans le total des enfants ^{a)}	Proportion d'enfants ayant exercé un travail à abolir dans le total des enfants ^{b)}	Proportion d'enfants ayant exercé un travail à abolir parmi les enfants occupés ^{c)}
Domaines d'étude						
Santo Antão	11301	546	246	4,8	2,2	45,1
São Vicente	16829	463	226	2,8	1,3	48,8
São Nicolau	3232	215	111	6,7	3,4	51,6
Sal	6688	249	229	3,7	3,4	92,2
Boa Vista /Maio	3867	97	66	2,5	1,7	68,2
Reste Santiago	44461	7113	6354	16,0	14,3	89,3
Praia	36561	1065	385	2,9	1,1	36,1
Fogo/Brava	12744	1166	1066	9,1	8,4	91,4
Milieu de résidence						
Urbain	79624	2949	1741	3,7	2,2	59,0
Rural	56060	7964	6942	14,2	12,4	87,2
Total	135684	10913	8683	8,0	6,4	79,6

Source : INS, EMO-MTI, 2012

Notes : ^{a)} pourcentage calculé par rapport au total des enfants ; ^{b)} pourcentage calculé par rapport au total des enfants ; ^{c)} pourcentage calculé par rapport au total d'enfants occupés

Les différences par domaine entre la proportion d'enfants économiquement occupés dans l'ensemble des enfants et celle des enfants qui ont exercé une activité dommageable, aussi dans l'ensemble des enfants suivent la tendance nationale et par

milieu de résidence. São Nicolau constitue le seul domaine d'étude où la différence entre ces deux proportions est supérieure à 3 point de pourcentage (6,7% contre 3,4%).

5.2 Les travaux dangereux

Au Cap Vert, la quasi-totalité du travail à abolir constitue des travaux dangereux. En effet, parmi 10 enfants à avoir exercé un travail à abolir, 9 sont impliqués dans des travaux dangereux, soit 88,1%..

Ce fléau touche plus les garçons que les filles, puisque 92,5% des activités des garçons concernés par le travail à abolir est dangereux, tandis qu'il est de 78,8% pour le sexe opposé. Nous constatons également une légère différence par milieu de résidence (91,5% au milieu urbain, contre 87,2% pour le milieu rural).

Tableau 5.3: Distribution des enfants 5-17 ans économiquement occupés, ayant effectué des travaux à abolir et dangereux selon certaines caractéristiques.

Caractéristiques	Total	Enfants économiquement occupés		Enfants ayant effectué un travail à abolir		Enfants ayant effectué des travaux dangereux		
	Effectif	Effectif	% ^{a)}	Effectif	Effectif	% ^{b)}	% ^{c)}	% ^{d)}
Sexe								
Masculin	71456	6873	9,6	5876	5436	7,6	79,1	92,5
Féminin	64228	4040	6,3	2807	2213	3,4	54,8	78,8
Milieu résidence								
Urbain	79624	2949	3,7	1741	1593	2,0	54,0	91,5
Rural	56060	7964	14,2	6942	6056	10,8	76,0	87,2
Age								
5 - 11 ans	67732	1915	2,8	1492	980	1,4	51,2	65,7
12 - 14 ans	31957	3183	10,0	2642	2120	6,6	66,6	80,2
15 - 17 ans	35994	5816	16,2	4549	4549	12,6	78,2	100,
Total	135684	10913	8,0	8683	7649	5,6	70,1	88,1

Source : INS, EMO-MTI, 2012

Notes : ^{a)} pourcentage calculé par rapport au total des enfants ; ^{b)} pourcentage calculé par rapport au total des enfants ; ^{c)} pourcentage calculé par rapport au total d'enfants occupés ; ^{d)} pourcentage par rapport aux enfants qui astreints à un travail à abolir.

5.3 Les caractéristiques du travail des enfants à abolir

5.3.1 Le sexe et l'âge

Le tableau 5.4 ci-dessous présente la proportion des travaux dangereux par rapport au travail à abolir, par âge, selon le sexe des enfants. Les résultats confirment que les garçons de moins de 15 ans sont plus affectés par les travaux dangereux que leurs congénères du sexe opposé.

Tableau 5.4: Distribution des enfants de 5-17 ans qui ont exercé des travaux dangereux par sexe et âge.

Caractéristiques	Travail à abolir	Travaux dangereux	% travaux dangereux ^{a)}
Masculin			
5-11 ans	1029	784	76,2
12-14 ans	1771	1577	89,0
15-17 ans	3076	3076	100,0
Total	5876	5436	92,5
Féminin			
5-11 ans	463	197	42,5
12-14 ans	871	543	62,3
15-17 ans	1473	1473	100,0
Total	2807	2213	78,8
Ensemble			
5-11 ans	1492	980	65,7
12-14 ans	2642	2120	80,2
15-17 ans	4549	4549	100,0
Total	8683	7649	88,1

Source : INS, EMO-MTI, 2012

Notes : ^{a)} pourcentage par rapport aux enfants astreints à un travail à abolir.

5.3.2 Les branches d'activité

Les résultats du tableau 5.5 ci-dessous montrent qu'une grande partie du travail des enfants à abolir au Cap Vert s'effectue dans le secteur agricole (83%). Cette proportion est relativement supérieure (d'environ 8 point de pourcentage) à celle de l'ensemble des enfants qui ont effectué une activité économique. Le secteur des services (hors commerce) est celui qui emploie moins d'enfants, avec seulement 4,0% des enfants qui ont effectué un travail à abolir.

L'analyse de ces données par sexe montre une prédominance des garçons dans l'agriculture (84% contre 81% pour les filles) à effectuer un travail à abolir, tandis que les filles sont plus représentées dans le commerce (9% contre 6% pour les garçons).

L'essentiel des travaux dangereux s'effectuent aussi dans le secteur agricole, et plus chez les garçons que chez les filles.

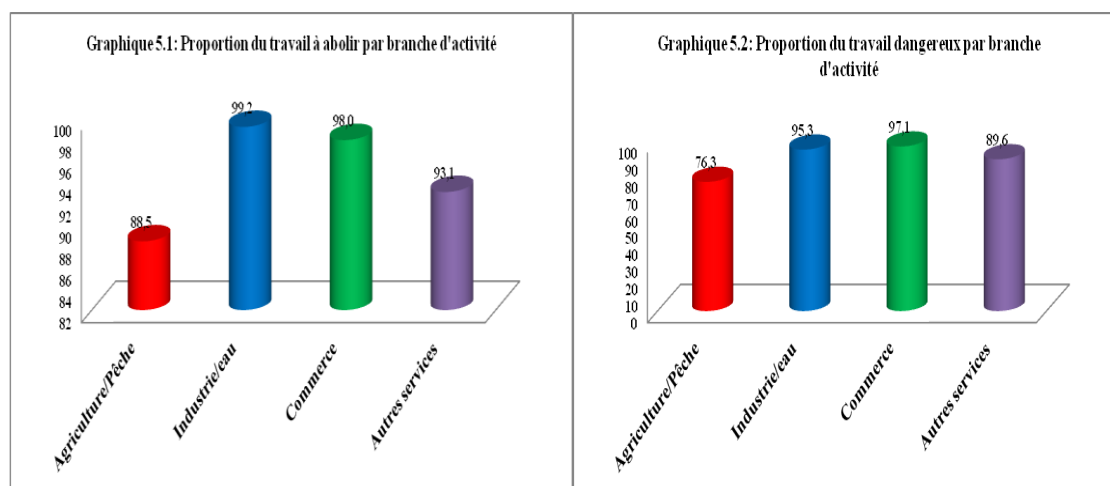
Tableau 5.5: Distribution des enfants de 5-17 ans selon le type de travail par sexe et branche d'activité.

Caractéristiques	Economiquement occupés		Travail à abolir		% travail à abolir ^{a)}	Travaux dangereux	% travaux dangereux ^{b)}
	Effectif	% secteur	Effectif	% secteur			
Masculin							
Agriculture/Pêche	5315	77,3	4936	84,0	92,9	4515	85,0
Industrie/Eau	370	5,4	370	6,3	100,0	364	98,4
Commerce	334	4,9	334	5,7	100,0	334	100,0
Activité domestique	618	9,0	**	**	**	**	**
Autres services	236	3,4	236	4,0	100,0	223	94,5
Total	6873	100,0	5876	100,0	85,5	5436	86,9
Féminin							
Agriculture/Pêche	2830	70,0	2269	80,8	80,2	1695	59,9
Industrie/Eau	189	4,7	185	6,6	97,6	169	89,1
Commerce	256	6,3	244	8,7	95,3	239	93,4
Activité domestique	630	15,6	**	**	**	**	**
Autres services	135	3,3	109	3,9	81,0	109	81,0
Total	4040	100,0	2807	100,0	69,5	2213	64,9
Ensemble							
Agriculture/Pêche	8145	74,6	7205	83,0	88,5	6211	76,3
Industrie/Eau	559	5,1	555	6,4	99,2	533	95,3
Commerce	590	5,4	578	6,6	98,0	573	97,1
Activité domestique	630	11,4	**	**	**	**	**
Autres services	371	3,4	345	4,0	93,1	332	89,6
Total	10913	100,0	8683	100,0	79,6	7649	79,1

Source : INS, EMO-MTI, 2012

Notes : ^{a)} pourcentage calculé par rapport aux enfants économiquement actifs ; ^{b)} pourcentage calculé par rapport aux enfants astreints à un travail à abolir

Par ailleurs, les graphiques 5.1 et 5.2 ci-dessous sont très parlants, en ce qui concerne les proportions des travaux à abolir et des travaux dangereux, par rapport l'ensemble des enfants astreints à une activité économique, dans les différents secteurs d'activité. Nous constatons que dans tous les secteurs d'activités considérés, environ 9 sur 10 enfants astreints à une activité économique ont effectué un travail à abolir (89%, 99%, 98% et 93%, pour les secteurs agricole, industrie, commerce et autres services, respectivement). La tendance est presque identique pour ce qui est des travaux dangereux, avec des proportions moins importantes que pour les travaux à abolir, avec la plus faible proportion dans le secteur agricole et la plus grande dans le secteur du commerce.



Source : INS, EMO-MTI, 2012

5.4 Le statut dans la profession

Au niveau national, les enfants qui ont exercé un travail à abolir sont majoritairement des aides familiaux (75,9%), suivis des enfants qui ont exercé une tâche ménagère (11,4%) et ceux du secteur privé (6,1%). La répartition par âge montre une implication de tous les enfants, quel que soit leur âge, dans les activités des familles. Même si la proportion des 12–14 ans (76,4%) est sensiblement plus significative que celle des autres âges, tous constituent des acteurs de productions des biens de consommation des ménages.

Outre ce panorama au niveau national, nous constatons des différences significatives par milieu de résidence, avec une forte proportion d'aides familiales en milieu rural par rapport au milieu urbain (87,2% et 45,6%, respectivement). Cette tendance est inversée dans presque toutes les autres situations, particulièrement pour le groupe des travailleurs du secteur privé, dont la proportion est de 14,5% en milieu urbain, contre 3% au milieu rural. Les différences par genre sont minimes, avec une différence de 0,3 points de pourcentage au détriment des garçons.

D'une manière générale, on peut dire que cette prépondérance des aides familiales dans le travail des enfants n'est pas surprenant dans le contexte du Cap Vert étant donné que c'est une pratique plutôt culturelle de la société capverdienne.

Tableau 5.6: Distribution des enfants 5-17 ans ayant effectué un travail à abolir par situation dans la profession selon certaines caractéristiques.

Caractéristiques	Trav. de l'État		Trav. du secteur privé		Trav. indépendants		Aides familiaux		Employés domestiques		Autre situation		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence														
Urbain	*	0,3*	415	23,9	147	8,4	1047	60,1	90	5,2	38	2,2	1741	100,0
Rural	94	1,4	235	3,4	166	2,4	6288	90,6	135	2,0	*	0,3	6942	100,0
Masculin														
5-11 ans	**	**	*	1,3*	25	2,4	991	96,3	**	**	**	**	1029	100,0
12-14 ans	*	0,8*	45	2,5	59	3,3	1610	90,9	27	1,5	*	0,9*	1771	100,0
15-17 ans	58	1,9	467	15,2	183	5,9	2230	72,5	111	3,6	27	0,9	3076	100,0
Total	73	1,2	524	8,9	266	4,5	4832	82,2	138	2,3	43	0,7	5876	100,0
Féminin														
5-11 ans	**	**	*	2,6*	*	0,8*	448	96,6	**	**	**	**	463	100,0
12-14 ans	**	**	*	1,0*	*	2,1*	821	94,3	*	1,2*	*	1,3*	871	100,0
15-17 ans	26	1,8	106	7,2	*	1,6*	1234	83,8	77	5,2	*	0,4*	1473	100,0
Total	26	0,9	126	4,5	46	1,6	2503	89,2	88	3,1	*	0,6*	2807	100,0
Ensemble														
5-11 ans	**	**	25	1,7	28	1,9	1439	96,4	**	**	**	**	1492	100,0
12-14 ans	*	0,5*	53	2,0	78	2,9	2432	92,1	38	1,4	27	1,0	2642	100,0
15-17 ans	84	1,8	572	12,6	207	4,5	3465	76,2	188	4,1	33	0,7	4549	100,0
Total	98	1,1	651	7,5	313	3,6	7335	84,5	225	2,6	60	0,7	8683	100,0

Source : INS, EMO-MTI, 2012

* Effectif inférieur à 25

** Pas eu de cas

5.5 Le moment de réalisation du travail

D'une manière générale, l'essentiel des activités à abolir exercées par les enfants, au Cap Vert, se fait dans la journée (entre 07 et 19 heures). En effet, environ 95% des enfants astreints à des travaux à abolir sont occupés de jour, et environ 1% travaille la nuit. Environ 2% travaille le week-end. Les filles sont plus concernées par le travail de nuit que les garçons.

Tableau 5.7: Distribution des enfants 5-17 ans ayant effectué un travail à abolir par période d'exécution des activités selon certaines caractéristiques¹¹.

Caractéristiques	Le jour (de 07h à 19 h)		La nuit (au-delà de		Le jour et la nuit		Week-end		ND		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Milieu de résidence												
Urbain	1499	86,1	76	4,4	*	1,0*	61	3,5	87	5,0	1741	100,0
Rural	6726	96,9	**	**	71	1,0	87	1,2	58	0,8	6942	100,0
Masculin												
5-11 ans	909	88,3	**	**	*	1,8*	26	2,5	75	7,3	1029	100,0
12-14 ans	1723	97,3	**	**	*	0,3*	30	1,7	*	0,7*	1771	100,0
15-17 ans	2961	96,3	45	1,5	*	0,7*	*	0,6*	29	1,0	3076	100,0
Total	5593	95,2	45	0,8	45	0,8	75	1,3	117	2,0	5876	100,0
Féminin												
5-11 ans	441	95,2	**	**	**	**	*	4,8*	**	**	463	100,0
12-14 ans	791	90,9	**	**	26	2,9	50	5,7	*	0,4*	871	100,0
15-17 ans	1400	95,0	31	2,1	*	1,2*	**	**	*	1,6*	1473	100,0
Total	2632	93,8	31	1,1	43	1,5	72	2,6	28	1,0	2807	100,0
Ensemble												
5-11 ans	1349	90,4	**	**	*	1,3*	49	3,3	75	5,0	1492	100,0
12-14 ans	2514	95,2	**	**	31	1,2	80	3,0	*	0,6*	2642	100,0
15-17 ans	4361	95,9	76	1,7	39	0,9	*	0,4*	54	1,2	4549	100,0
Total	8225	94,7	76	0,9	89	1,0	148	1,7	145	1,7	8683	100,0

Source : INS, EMO-MTI, 2012

* Effectif inférieur à 25

**Pas eu de cas

Nous constatons également que les activités de nuit sont exercées par les enfants les plus âgés (15-17 ans).

¹¹ Ce tableau ne comprend pas les 1247 enfants qui ont exercé une tâche ménagère, n'ayant aucun lien de parenté avec le chef du ménage, et qui ont été considérés comme étant des enfants occupés

CHAPITRE VI: Impact du travail à abolir sur la scolarité des enfants

Ce chapitre traite essentiellement de l'analyse de la relation possible entre le travail des enfants à abolir et la scolarisation des enfants. L'objectif est de voir si le travail des enfants à abolir peut avoir un impact positif ou négatif dans le cursus scolaire des enfants.

La complexité de la recherche de causalité entre le travail des enfants et leur scolarité se justifie surtout par la difficulté à identifier les limites du travail des enfants (à abolir), de surcroît en Afrique, où les activités exercées par les enfants rentrent dans le cadre du processus de leur socialisation. Dans ce cadre, l'article 262^{ème} du code du travail du Cap Vert dit ce qui suit, sur l'exercice des « tâches ménagère et agricole ».

“Ne constitue pas non plus violation du précédent article, l'exécution de tâches ménagères qui font partie de la formation du mineur pour la vie, telles que la collaboration dans l'accomplissement des tâches ménagères, agricoles ou d'autre nature, qui contribuent au développement physique, mental, perfectionne son sens d'organisation, contribue à l'autodiscipline et renforcent sa relation avec la famille, la communauté et l'environnement” (B.O., I SÉRIE -N° 37 SUP, page 42).

Les dispositions légales ne spécifient pas les tâches réservées aux enfants des deux sexes. Cependant, les habitudes familiales réservent l'accomplissement des tâches ménagères aux filles, tandis que les garçons s'occupent des travaux liés à l'agriculture et à l'élevage.

Pour essayer de comprendre la relation entre le travail des enfants à abolir et la fréquentation scolaire, nous avons croisé la variable “enfants occupés ou non” exerçant un travail à abolir, indépendamment de la branche d'activité, du métier exercé et des conditions dans lesquelles les tâches sont accomplies, avec la variable fréquentation scolaire au moment de l'enquête.

D'autres croisements de variables, comme par exemple, ceux concernant le travail à abolir avec le temps consacré à l'activité, peuvent nous être utiles pour la compréhension de cette relation. La durée de travail, traduite par le nombre moyen et

médian d'heures de travail, permet d'analyser si les activités exercées par les enfants influencent négativement la fréquentation scolaire de l'enfant, ainsi que sa réussite. Cela pourrait nous permettre d'avoir une vision plus claire sur le besoin de mener des analyses plus poussées pour voir cet effet de causalité entre le travail des enfants et la fréquentation scolaire.

6.1 Travail et scolarisation des enfants

Les informations sur l'éducation formelle permettent d'apprécier l'impact du travail à abolir sur la scolarisation des enfants, sous l'hypothèse de base d'une incidence négative des travaux à abolir sur la scolarisation des enfants, étant donné que :

- 1) les activités peuvent empêcher les enfants d'être fréquents à l'école et/ou d'exercer des tâches ménagères qui rentrent dans le cadre du processus de socialisation de l'individu;
- 2) peut provoquer la fatigue physique et mentale qui peut mettre en cause la capacité d'apprentissage et la performance de l'enfant.

Pour avoir une appréciation plus générale, l'analyse se basera sur les variables sexe, âge, île et milieu de résidence, la durée du travail, le secteur d'activité, parmi d'autres variables qui peuvent être utiles à l'analyse.

Hip: En résumé, cette hypothèse postule que la fréquentation scolaire est influencée négativement par le travail des enfants. *Par exemple, la non fréquentation scolaire actuelle peut être suivie par l'exercice d'une activité économique, et cela sous-entend que, là où la proportion d'enfants de 5 à 17 ans à exercer un travail à abolir est plus élevée, le niveau de scolarisation est plus bas.*

Le tableau 6.1 montre que, la fréquentation scolaire chez les enfants exerçant un travail à abolir est de 66,5%, alors qu'il est de 92,4% chez les enfants non impliqués dans les travaux à abolir. On observe une légère différence selon le sexe. En effet, 66% des garçons qui exerçaient un travail à abolir étudiaient au moment de l'enquête, tandis que chez les filles cette proportion s'élève à 68%. La différence pour ceux qui n'exerçaient pas un travail à abolir est de un point de pourcentage.

Tableau 6.1: Nombre et pourcentage d'enfants astreints aux travaux à abolir, scolarisés ou non, par âge, sexe, milieu de résidence et île.

Caractéristiques	Enfants actuellement scolarisés				Total enfants scolarisés		Enfants ayant effectué un travail à abolir	Enfants n'ayant pas effectué un travail à abolir ¹	Total d'enfants de 6 à 17 ans
	Effectuant un travail à abolir		N'effectuant pas un travail à abolir						
	Effectif	% ^(a)	Effectif	% ^(b)	Effectif	% ^(c)	Effectif	Effectif	Effectif
Sexe									
Masculin	3 870	65,9	55414	91,8	59284	89,5	5 876	60345	66220
Féminin	1 901	67,7	52968	93,0	54869	91,8	2 807	56961	59768
Groupe d'âge									
6-11 ans	1 379	92,4	54708	94,3	56087	96,6	1 492	56545	58037
12-14 ans	2 228	84,3	27863	87,2	30090	94,2	2 642	29315	31957
15-17 ans	2 164	47,6	25812	71,7	27975	77,7	4 549	31445	35994
Îles									
S.A	52	21,1	9302	88,5	9354	89,0	246	10259	10506
S. V	47	20,7	14286	92,3	14333	92,6	226	15245	15471
S. N	44	40,1	2615	86,0	2659	87,5	111	2930	3040
SL	110	47,7	5491	89,2	5600	90,9	229	5929	6158
B.V	*	*	1696	92,5	1696	92,5	45	1788	1833
MA	*	*	1558	91,9	1572	92,8	21	1673	1695
ST	4 803	71,3	63670	84,3	68473	90,6	6 738	68825	75564
FG	701	66,1	8349	82,5	9050	89,4	1 061	9064	10125
BR	*	*	1415	88,5	1415	88,5	*	1593	1598
Milieu de résidence									
Urbain	1 103	63,3	67677	93,9	68780	93,2	1 741	72090	73832
Rural	4 668	67,2	40705	90,0	45373	87,0	6 942	45215	52157
Cap vert	5 771	66,5	108382	92,4	114152	90,6	8 683	117306	125989

Source: INS, EMO/MTI-2012

Nota: ¹ signifie enfants non occupées plus enfant qui ont réalisé travaux non à abolir

(a) Signifie pourcentage par rapport au total d'enfants qui ont effectué un travail à abolir.

(b) signifie pourcentage par rapport au total d'enfants qui n'ont pas effectué un travail à abolir

(c) signifie pourcentage para rapport au total d'enfants de 5 à 17 ans.

* Effectifs insuffisants pour l'analyse statistique.

La différence d'environ 26 points de pourcentage entre les enfants scolarisés qui effectuaient un travail à abolir et leurs collègues qui n'effectuaient pas un travail à abolir pourrait sous-entend une relation directe entre les deux phénomènes.

Pour cela, il serait légitime de dire qu'il existe une relation de dépendance inverse entre le travail des enfants à abolir et la scolarisation, quel que soit le sexe, mais qui affecte plus les garçons que les filles. Toutefois, étant donné que l'ordre de survenance des deux événements n'est pas connu, il serait difficile, dans cette analyse, d'établir cette relation de cause à effet entre les deux.

Le tableau 6.1 montre également que la proportion d'enfants scolarisés n'exerçant pas un travail à abolir est supérieure à celle des enfants scolarisés qui ont réalisé ces

activités, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, environ 67% des enfants astreints à une activité à abolir allaient à l'école, alors que cette proportion est de 90% pour ceux qui n'exerçaient pas un travail à abolir. Dans le milieu urbain, ces proportions sont de 63% et 94%, respectivement.

L'analyse de cette relation par île montre qu'à l'exception des îles de Brava, Boavista et Maio, exclues du champ d'analyse, pour manque d'effectifs suffisants¹² pour l'extrapolation statistique, l'île de S. Vicente est celle où se vérifie une plus forte relation entre le travail des enfants à abolir et la scolarisation. En effet, environ 21% des enfants qui ont fait un travail à abolir étaient à l'école, alors que la proportion de ceux qui n'ont pas fait un travail à abolir et qui fréquentaient l'école est de 92%. À l'extrême opposé l'île de Santiago se retrouve avec respectivement 71% et 84%.

Il ressort que, les enfants non impliqués dans le travail à abolir ont plus de chances d'être scolarisés que ceux qui sont impliqués dans le travail à abolir. Cette situation est valable dans presque toutes les îles, quelque soit le milieu de résidence.

En guise de conclusion, les résultats de l'analyse bivariée donnent une première idée d'un possible impact négatif du travail des enfants sur leur scolarisation. En effet, au niveau national, tandis que 66% des enfants de 6 à 17 ans qui ont effectué un travail à abolir fréquentaient l'école, la proportion de ceux qui allaient à l'école et qui n'ont pas fait un travail à abolir est de 92%. Nous pouvons également constater, que les enfants les plus âgés, ayant exercé une activité à abolir est plus faible (92% pour les enfants âgés de 6 -11 ans et 48% pour le groupe 15-17 ans).

¹² Número de casos inferior a 25 após a extrapolação não foi sujeito a análise e cálculos de percentagens.

6.2 Travail à abolir et abandons scolaires

Dans ce rapport est considéré l'abandon scolaire¹³ dans son sens strict, c'est-à-dire tous les enfants de 6 à 17 ans qui ont fréquenté l'école, mais qui ne fréquentaient plus au cours de l'année scolaire 2012/2013. Cette définition n'étant pas exhaustive, elle sera utilisée comme un *proxy* de l'abandon scolaire.

Le tableau 6.2 présente des résultats qui permettent d'analyser l'éventuelle relation entre l'abandon scolaire et le travail des enfants à abolir. Cela permettrait d'avoir une vision plus claire sur la nécessité d'effectuer des analyses approfondies afin d'être à mesure d'affirmer ou infirmer cette relation entre le travail des enfants à abolir et l'abandon scolaire.

L'influence du travail à abolir sur l'abandon scolaire peut être analysée par la comparaison du pourcentage d'abandon chez les enfants de 6 à 17 ans qui ont effectué un travail à abolir par rapport à ceux qui n'ont pas effectué un travail à abolir. Nous constatons qu'au niveau national, 1 enfant sur 3 (33,4%) ayant réalisé un travail à abolir a abandonné l'école. Chez les enfants qui n'ont pas effectué un travail à abolir, l'abandon scolaire est de 29,1%. L'on peut également constater que pour l'ensemble des variables considérées (sexe, groupe d'âge et milieu de résidence), la proportion des enfants ayant abandonné l'école et qui ont fait un travail à abolir est supérieure à celle des enfants qui ont abandonné l'école, mais qui n'ont pas fait des activités à abolir.

¹³ Pour le choix de cette définition l'on s'est basé sur les recommandations de l'UNESCO en matière de production d'indicateurs statistiques sur l'éducation. (UNESCO, 1999: Guide d'Exploitation et d'analyse des données de recensements et d'enquêtes en matière de scolarisation. Les Documents et Manuels du CEPED n° 9, Paris, octobre 1999).

Tableau 6.2 : Nombre et pourcentage de tous les enfants de 6 à 17 ans astreints ou non astreints à un travail à abolir ayant abandonné l'école, par sexe et groupe d'âge.

Caractéristiques	Enfants astreints à un travail à abolir		Enfants non astreints à un travail à abolir		Total d'enfants de 6 à 17 ans	
	Effectif	Taux d'abandon scolaire ^(a)	Effectif	Taux d'abandon scolaire ^(b)	Effectif	Taux d'abandon scolaire
Sexe						
Masculin	2001	34,1	159	41,9	2160	34,5
Féminin	899	32,0	127	21,1	1026	30,1
Groupe d'âge (M et F)						
6 – 11 ans	113	7,6	**	**	113	7,6
12 – 14 ans	414	15,7	**	**	414	15,7
15 – 17 ans	2373	52,2	286	29,1	2659	48,1
Masculin						
6-11 ans	108	10,5	**	**	108	10,5
12 – 14 ans	231	13,1	**	**	231	13,1
15 – 17 ans	1662	54,0	159	41,9	1821	52,7
Féminin						
6 – 11 ans	*	1,0*	**	**	*	1,0*
12 – 14 ans	183	21,0	**	**	183	21,0
15 – 17 ans	711	48,3	127	21,1	838	40,4
Iles						
Santo Antão	194	78,9	33	30,8	228	64,3
S. Vicente	179	79,3	**	**	179	79,3
S. Nicolau	66	59,9	40	52,1	106	56,7
Sal	120	52,3	*	100,0*	139	55,9
Boavista	37	82,6	**	**	37	82,6
Maio	*	31,1*	*	33,3*	*	32,2*
Santiago	1931	28,7	164	23,8	2095	28,2
Fogo	360	33,9	*	32,8*	383	33,9
Brava	*	100,0*	**	**	*	100,0*
Milieu de résidence						
Urbain	630	36,2	116	35,9	746	36,2
Rural	2269	32,7	171	25,8	2440	32,1
Cap Vert	2900	33,4	286	29,1	3186	33,0

Source: INS, EMO/MTI-2012

Note: ^(a) Effectif d'enfants qui ont réalisé un travail à abolir et qui ont abandonné l'école, par rapport à l'effectif total des enfants qui ont réalisé un travail à abolir. ^(b) Effectif d'enfants qui n'ont pas réalisé un travail à abolir et qui ont abandonné l'école, par rapport à l'effectif total des enfants qui n'ont pas réalisé un travail à abolir. ** Pas eu de cas

L'analyse de certaines catégories d'enfants de 6 à 17 ans qui ne fréquentaient plus et qui ont exercé une activité à abolir, dans les variables considérées permet de faire les constats suivants :

- 1) le pourcentage de garçons est supérieur à celui des filles (34% contre 32%);
- 2) le pourcentage de l'abandon scolaire augmente avec l'âge, aussi bien chez les filles que chez les garçons;
- 3) le pourcentage d'enfants ayant effectué des travaux à abolir est supérieur dans le milieu urbain que dans le milieu rural (36% contre 33%);

4) le pourcentage d'enfants à avoir réalisé un travail à abolir et qui ne fréquentent plus varie considérablement selon l'île de résidence: (de 31% à Meio, passe à 79% à São Vicente).

6.3 Distorsions entre le niveau scolaire et l'âge des enfants astreints à un travail à abolir

Comme déjà cité ci-dessus, le travail des enfants à abolir peut avoir une influence négative sur la scolarisation des enfants. Cette influence peut se traduire à plusieurs niveaux tels que: les distorsions dans le niveau scolaire de l'enfant en considérant le système d'enseignement du pays et son âge. Par exemple, un enfant de 6-11 ans qui fréquente l'école doit être dans le primaire; un enfant de 12 à 17 ans doit être dans le secondaire. Alors, si un enfant fréquente un niveau inférieur à celui où il devrait être, c'est qu'il a un « retard scolaire ».

Le tableau 6.3 présente des résultats qui mettent en évidence que, malgré le taux de scolarisation élevé au Cap Vert, il existe encore un retard chez certains enfants, aussi bien chez les filles que chez les garçons. Comme on pouvait s'y attendre, les enfants assujettis à un travail à abolir semblent avoir un "retard scolaire" relativement supérieur à ceux qui n'ont pas effectué des activités à abolir, avec des proportions de 10,8 % et 4,4%, respectivement.

Tableau 6.3: Distorsion entre le niveau scolaire et l'âge chez les enfants de 6 à 17 ans exerçant un travail à abolir.

Caractéristiques	Enfants scolarisés astreints à un travail à abolir						Enfants scolarisés non astreints à un travail à abolir ⁽¹⁾					
	En accord avec l'âge		En retard par rapport à l'âge		Total		En accord avec l'âge		En retard par rapport à l'âge		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Groupe d'âge												
6-11 ans	1 375	^(a)	**	**	1 379	100	54 068	98,8	640	12,4	62 408	100
12-14 ans	1 830	82,2	397	17,8	2 228	100	24 589	88,2	3 274	10,5	36 570	100
15-17 ans	1 942	89,8	221	10,2	2 164	100	24 947	96,6	864	1,7	17 104	100
Sexe												
Masculin	3 397	87,8	473	12,2	3 870	100	52 806	95,3	2 608	4,7	55 414	100
Féminin	1 751	92,1	150	7,9	1 901	100	50 797	95,9	2 171	4,1	52 968	100
Îles												
S.A	52	100	*	*	52	100	8 987	96,6	314	3,4	9 302	100
S. V	47	100	*	*	47	100	13 713	96,0	573	4,0	14 286	100
S. N	38	86,4	*	13,6	44	100	2 430	92,9	184	7,1	2 615	100
Sal	90	82,6	*	17,4	110	100	4 938	89,9	552	10,1	5 491	100
B.V	**	**	**	**	**	100	1 643	96,9	53	3,1	1 696	100
MA	**	**	**	**	**	100	1 486	95,4	72	4,6	1 558	100
ST	4 360	90,8	442	9,2	4 803	100	61 159	96,1	2 512	3,9	63 670	100
FG	555	79,2	146	20,8	701	100	7 866	94,2	483	5,8	8 349	100
BR	**	**	**	**	**	100	1 380	97,5	35	2,5	1 415	100
Milieu de résidence												
Urbain	1 030	93,4	73	6,6	1 103	100	65 007	96,1	2 669	3,9	67 677	100
Rural	4 118	88,2	550	11,8	4 668	100	38 596	94,8	2 110	5,2	40 705	100
Cap Vert	5 148	89,2	623	10,8	5 771	100	103 603	95,6	4 779	4,4	108 382	100

Source : INS, EMO/MTI-2012

Note: ⁽¹⁾ signifie les enfants scolarisés qui n'ont pas exercé une activité. (*) signifie pourcentage élevée: la presque totalité; (**) signifie pourcentage très basse : presque nulle; ^(a) la presque totalité des cas.

Un des aspects essentiels de l'analyse consiste à comparer le pourcentage d'enfants de 6 à 17 ans ayant un "retard scolaire" chez les enfants qui ont effectué un travail à abolir par rapport à ceux qui ne l'ont pas effectué. L'on constate que, pour chaque catégorie de variables utilisées pour l'analyse (groupe d'âge, sexe, îles et milieu de résidence), où l'analyse comparative peut se faire, le pourcentage d'enfants avec un "retard scolaire" est, dans la plus part des cas, supérieur chez les enfants astreints à un travail à abolir que chez les enfants n'ayant pas effectué un travail à abolir.

Par exemple, parmi les enfants de 12-14 ans, environ 18% ont un "retard scolaire" chez ceux ayant effectué un travail à abolir, alors que ce pourcentage est de 11% pour les enfants de même tranche d'âge, et qui n'ont pas effectué un travail à abolir. Pour la tranche d'âge 15-17 ans, ces pourcentages sont de 10% et 2%, respectivement.

L'analyse par milieu de résidence semble également avoir un effet discriminatoire. D'autres analyses peuvent être faites sur les résultats présentés au niveau de ce tableau, telles que:

- 1) Les garçons sont plus concernés par le “retard scolaire”, que les filles, qu'ils aient ou non effectué une activité à abolir;
- 2) Les enfants du milieu rural accusent un plus grand “retard scolaire” que ceux du milieu opposé, qu'ils aient ou non effectué une activité à abolir;
- 3) Le pourcentage d'enfants astreints à un travail à abolir et avec un “retard scolaire” semble être plus inquiétant à l'île de Fogo (21%), suivie de Sal (17%) et de S.Nicolau (14%);
- 4) Le pourcentage d'enfants astreints à un travail à abolir et avec un “retard scolaire” par rapport à l'âge est proportionnellement plus élevé à Sal (10%), Fogo (5,8%) et Maio (4,6%). Les îles de Brava, Boavista et Santo Antãoregistrent les plus faibles pourcentages (environ 3%).

L'analyse des données du tableau 6.3 par groupe d'âge montre que les enfants sont exposés au travail à abolir assez tôt. Cependant, par rapport au “retard scolaire”, il semblerait que le travail à abolir affecte plus les enfants de 12 à 14 ans (18%). Cette analyse ne nous permet pas de conclure que le travail des enfants influence négativement sur leur fréquentation et performance scolaire. D'où la nécessité de mener des analyses plus poussées afin de pouvoir éclairer la relation cause à effets des deux phénomènes.

6.4 Secteurs d'activité et scolarisation

Ce sous-titre permet d'identifier le secteur d'activité qui a plus d'impact sur la scolarisation des enfants. Le tableau 6.4 montre l'effectif et le pourcentage d'enfants astreints à des activités à abolir, par secteur d'activité. Les résultats dévoilent que le secteur de *l'industrie et eau*, ainsi que celui des “*autres services*” (transport, logement et restauration) ont un impact plus négatif sur la scolarisation des enfants. En effet, 62% des enfants astreints à un travail à abolir, dans ces secteurs, ne fréquentait pas l'école. A contrario, nous constatons que les secteurs *agricole/pêche* et du commerce semblent

avoir moins d'impact négatif sur la scolarisation des enfants de 6 à 17 ans (30% du secteur agricole ne fréquentait pas contre 39% de ceux du secteur commercial).

Tableau 6.4 : Répartition (en effectifs et en %) d'enfants de 6 à 17 ans astreints à un travail dommageable (à abolir) scolarisés et non scolarisés par secteur économique.

Caractéristiques	Fréquente actuellement		Ne fréquente actuellement		Total d'enfants de 5-17 ans ayant exercé un travail à abolir	
	Effectifs	Pourcentage d'enfants ayant exercé un travail à abolir	Effectifs	Pourcentage d'enfants ayant exercé un travail à abolir		
Secteur d'activité						
Agriculture/pêche	5 077	70,5	2 128	29,5	7 205	100
Industrie/eau	213	38,4	341	61,6	555	100
Commerce	351	60,8	226	39,2	578	100
Autres services	129	37,3	217	62,7	345	100
Cap Vert	5 771	66,5	2 912	33,5	8 683	100

Source: INS, EMO/MTI-2012

6.5 Durée du travail à abolir et la scolarisation

Le nombre d'heures de travail à abolir peut être vu comme un indicateur d'intensité et de charge du travail. Si exercer un travail à abolir peut avoir un impact négatif sur la fréquentation et la performance scolaire des enfants, l'excès d'heures de travail peut rendre encore cette situation plus sérieuse. L'analyse du nombre d'heures consacré au travail à abolir peut indiquer l'incidence de l'intensité du travail à abolir sur la capacité des enfants à concilier le travail et l'école.

Le tableau 6.5 présente des résultats sur l'intensité du travail à abolir, c'est-à-dire le nombre moyen et médian d'heures exercé dans le travail à abolir. L'analyse se base sur la médiane, et consiste à comparer la médiane d'heures de travail à abolir chez les enfants qui fréquentent l'école avec ceux qui ne fréquentaient pas.

Tableau 6.5 : Nombre médian d'heures consacrées chaque semaine par les enfants de 6 à 17 ans astreints à un travail à abolir scolarisés et non scolarisés par sexe, âge et zone de résidence.

Caractéristiques	Enfants qui ont exercé un travail à abolir					
	Total		Enfants actuellement scolarisés		Enfants actuellement non scolarisés	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Ensemble						
6-11 ans	7,1	7,0	7,1	7,0	7,5	6,0
12-14 ans	10,0	7,0	9,7	7,0	14,5	9,0
15-17 ans	14,1	10,0	11,4	9,0	22,3	14,0
Total	10,4	7,0	9,2	7,0	19,6	14,0
Masculin						
6-11 ans	7,0	7,0	6,9	7,0	9,6	7,0
12-14 ans	8,7	7,0	8,3	7,0	16,0	9,0
15-17 ans	12,4	8,0	9,0	7,0	21,0	14,0
Total	9,4	7,0	8,0	7,0	19,5	11,0
Féminin						
6-11 ans	7,3	7,0	7,3	7,0	5,8	3,0
12-14 ans	11,4	10,0	11,2	9,0	13,4	10,0
15-17 ans	15,8	14,0	13,7	14,0	24,6	18,0
Total	11,4	9,0	10,5	8,0	19,8	14,0
Milieu de résidence						
Urbain	8,7	7,0	8,0	7,0	16,2	7,0
Rural	12,1	9,0	10,6	8,0	21,9	15,0
Cap vert	10,4	7,0	9,2	7,0	19,6	14,0

Source: INS, EMO/MTI-2012

Note : La médiane est la valeur centrale d'une distribution de valeurs ordonnées d'une variable quantitative, qui divise la série de valeurs en parties égales.

Les résultats du tableau 6.5 indiquent que, au niveau national, indépendamment du sexe ou du fait d'être ou non à l'école, 50% des enfants astreints à un travail à abolir ont effectué, au maximum, 7 heures de travail par semaine. L'analyse de la médiane montre également que les autres 50% ont réalisé plus de 7 heures de travail à abolir.

La pertinence de cet indicateur provient du fait qu'il permet de comparer les différents groupes. Comme le montrent les résultats, chez les enfants astreints à un travail à abolir, 50% de ceux non scolarisés ont travaillé plus de 14 heures, alors que chez ceux scolarisés, la même proportion a travaillé plus de 7 heures seulement. Nous constatons également que 50% des filles qui ne fréquentent pas l'école travaillent 14 heures par semaine, alors que 50% de celles qui fréquentent l'école travaillent 8 heures par semaine. Cette différence est de 4 heures chez les garçons (11 heures et 7 heures, respectivement).

L'intensité, en termes de volume horaire, peut aussi être analysée pour les enfants scolarisés et ceux non-scolarisés. Vu que l'analyse pourrait avoir d'autres interprétations, nous procédons à la présentation de quelques exemples, ci-dessous concernant les enfants exerçant un travail à abolir:

- 1) par exemple, il serait intéressant de remarquer que, 50% des garçons, travaille moins de 7 heures par semaine et que la moitié des filles travaille 9 heures au maximum. L'intensité du travail à abolir varie aussi selon le milieu de résidence. En effet, 50% des enfants du milieu rural effectuent plus d'heures de travail à abolir, par rapport à ceux vivant en milieu urbain;
- 2) En ce qui concerne l'âge des enfants, on peut observer que l'intensité du travail à abolir augmente avec l'âge. Au niveau national, la médiane du nombre d'heures par semaine du travail à abolir, passe de 7 heures chez les enfants de 5-11 à 10 heures pour ceux âgés de 15-17 ans.

6.6 Conditions dangereuses du travail à abolir

Les conditions du travail sont liées à la sécurité dans l'exécution des activités. Les résultats du tableau 6.6 montrent qu'au niveau national, chez les enfants astreints à un travail à abolir, plus de quatre enfants sur cinq (83,5%) ont effectué un travail dangereux.

Tableau 6.6: Nombre et pourcentage de tous les enfants de 6 à 17 ans astreints à un travail dommageable ayant déclaré travailler dans des conditions dangereuses par sexe, groupe d'âge et secteur économique.

Caractéristiques	Total d'enfants astreints à un travail à abolir	Enfants ayant exercé un travail à abolir dans des conditions dangereuses		Enfants ayant exercé un travail dangereux dans des conditions dangereuses	Enfants occupés (travail à abolir ou pas), en conditions dangereuses ou non
		Effectifs	Pourcentage par rapport aux enfants ayant exercé une activité à abolir ^a		
Groupe d'âge (M+F)					
6-11 ans	1 492	959	64,3	21	1 915
12-14 ans	2 642	2 046	77,4	74	3 183
15-17 ans	4 549	4 245	93,3	303	5 816
Masculin					
6-11 ans	1 029	763	74,1	21	1 238
12-14 ans	1 771	1 534	86,6	43	2078
15-17 ans	3 076	2 867	93,2	209	3 557
Total	5 876	5 164	87,9	273	6 873
Féminin					
6-11 ans	463	197	42,5	**	676
12-14 ans	871	511	58,7	32	1 105
15-17 ans	1 473	1 378	93,6	95	2 259
Total	2 807	2 086	74,3	126	4 040
Secteur d'activité					
Agriculture/Pêche	7 205	6 181	85,8	30	8 146
Industrie/eau	555	341	61,4	192	559
Commerce	578	450	77,9	123	590
Activité domestique	**	**	**	**	1 247
Autres Services	345	279	80,6	54	371
Cap Vert	8 683	7 250	83,5	399	10 913

Source: INS, EMO/MTI-2012

a): pourcentages calculés par rapport au total des enfants qui ont exercé des activités considérées comme étant des travaux à abolir. ** pas eu de cas

Néanmoins, l'analyse par sexe montre une proportion plus significative de garçons à exercer des activités dans des conditions dangereuses par rapport aux filles (88% contre 74%, respectivement). Nous constatons également que, à l'exception de la tranche d'âge 15-17 ans, où se vérifie une différence de 0,4 points de pourcentage (93,2% pour les garçons contre 93,6% pour les filles), les pourcentages sont plus élevés chez les garçons que chez les filles, pour tous les autres groupes d'âge (Cf. tableau 6.6).

En ce qui concerne le secteur d'activité, le secteur agricole et de la pêche (86%) et celui des autres services (81%) semblent réunir des conditions de travail plus dangereuses aux enfants de 5 à 17 ans, comparé au secteur de l'industrie et de l'eau où 61% des enfants astreints à un travail à abolir dans ce secteur exerce dans des conditions dangereuses.

CHAPITRE VII- Facteurs explicatifs du travail des enfants

Ce chapitre présente quelques facteurs explicatifs du travail des enfants. Il est subdivisé en 2 grandes sections. La première section aborde les facteurs liés aux caractéristiques du ménage (taille du ménage). La deuxième section présente quelques facteurs liés aux caractéristiques du représentant du ménage que sont: le sexe, le niveau d'instruction, le statut matrimonial et l'activité économique.

7.1 Facteurs liés aux caractéristiques du ménage

7.1.1 Taille du ménage

Le tableau 7.1 présente la répartition des enfants occupés suivant le nombre de personnes vivant dans le ménage selon le milieu de résidence et l'île.

Les résultats révèlent que d'une manière générale, il est difficile d'affirmer qu'il y a une corrélation entre la taille du ménage et l'implication des enfants dans les travaux à abolir. Aucune tendance à la hausse ou à la baisse de la proportion d'enfants astreints à un travail à abolir n'est observée avec l'augmentation de la taille du ménage.

Tableau 7.1: Répartition (%) des enfants astreints à un travail à abolir par nombre de personnes vivant dans le ménage selon le milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	1-3 Personnes	4-5 Personnes	6 Personnes et plus	Total
Milieu de résidence				
Urbain	3,3	2,0	2,0	2,2
Rural	12,9	12,8	12,0	12,4
Domaine d'études				
Santo Antão	3,5	2,0	2,0	2,2
São Vicente	1,7	0,6	1,9	1,3
São Nicolau	9,1	3,3	2,0	3,4
Sal	10,6	2,6	1,3	3,4
Boa Vista /Maio	1,6*	1,9	1,6*	1,7
Santiago sem Praia	14,2	14,9	13,9	14,3
Praia	1,5	1,5	0,5	1,1
Fogo/Brava	6,9	7,1	9,6	8,4
Cap Vert	6,5	5,9	6,8	6,4

Source: INS, EMO-MTI-2012

Notes : * Produit sur un effectif inférieur à 25. La proportion d'enfants astreints à un travail à abolir est obtenu en divisant le nombre d'enfants astreints à un travail à abolir par l'effectif total de chaque taille de ménage et exprimé en pour 100.

7.1.2 Niveau de vie du ménage

Le niveau de vie des ménages est une variable composite construite à partir des biens des ménages, des caractéristiques du logement et l'accès à certains services sociaux de base. Il s'agit d'un indicateur à multiples dimensions, dénommé « *indice de confort* », élaboré à partir d'un modèle d'analyse en composantes principales. Cela a permis de constituer cinq groupes d'amplitudes égales.

Les données du tableau 7.2 montrent qu'environ deux enfants sur trois (64%) astreints à un travail à abolir vivent dans des ménages avec un niveau de confort bas ou très bas. Chez les enfants non astreints à un travail à abolir, cette proportion est de 56%.

Cela témoigne que le travail des enfants pourrait être lié aux difficultés des ménages à faire face à leurs besoins, aussi bien en matière de biens d'équipements que des besoins quotidiens pour la survie des membres du ménage.

Tableau 7.2: Activité des enfants de 5-17 ans par niveau de confort du ménage.

Niveau de confort	Enfants astreints au travail à abolir	Enfants non astreints au travail à abolir
Très bas	22,7	22,7
Bas	41,4	33,6
Moyen	28,0	18,1
Haut	7,2	25,7
Très haut	0,7	0,0
Total	100,0	100,0

Source: INS, EMO-MTI-2012

7.2 Facteurs liés aux caractéristiques du représentant du ménage

Cette section aborde le lien entre les caractéristiques du représentant du ménage et le travail des enfants. Il s'agit du sexe du représentant du ménage, du statut matrimonial du représentant du ménage, du niveau d'instruction et du secteur d'activité du représentant du ménage.

7.2.1 Sexe du représentant du ménage

Les résultats révèlent que dans l'ensemble, les enfants astreints aux travaux à abolir sont relativement plus nombreux dans les ménages représentés par les femmes que ceux représentés par les hommes (7,5% contre 5,4%).

L'analyse du tableau 7.3 montre que, quelque soit le sexe du représentant du ménage, les enfants astreints aux travaux à abolir sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain et, on note une différence d'environ 10% entre les 2 zones de résidence (12,4% contre 2,2%). Dans les ménages représentés par les hommes, les proportions d'enfants astreints à un travail à abolir sont 8 fois plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain (11,9% contre 1,4%); Dans les ménages représentés par les femmes, les proportions d'enfants astreints aux travaux à abolir sont 4 fois plus élevées en milieu rural qu'en milieu urbain (12,9% contre 3,1%).

Tableau 7.3: Répartition (%) des enfants astreints à un travail à abolir selon le sexe du chef du ménage par milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Masculin	Féminin	Total
Milieu de résidence			
Urbain	1,4	3,1	2,2
Rural	11,9	12,9	12,4
Domaine d'études			
Santo Antão	2,2	2,1	2,2
São Vicente	1,4	1,3	1,3
São Nicolau	3,3	3,6	3,4
Sal	3,8	2,7	3,4
Boa Vista /Maio	1,5*	1,9	1,7
Santiago sem Praia	14,4	14,2	14,3
Praia	0,4	1,9	1,1
Fogo/Brava	7,9	8,9	8,4
Total	5,4	7,5	6,4

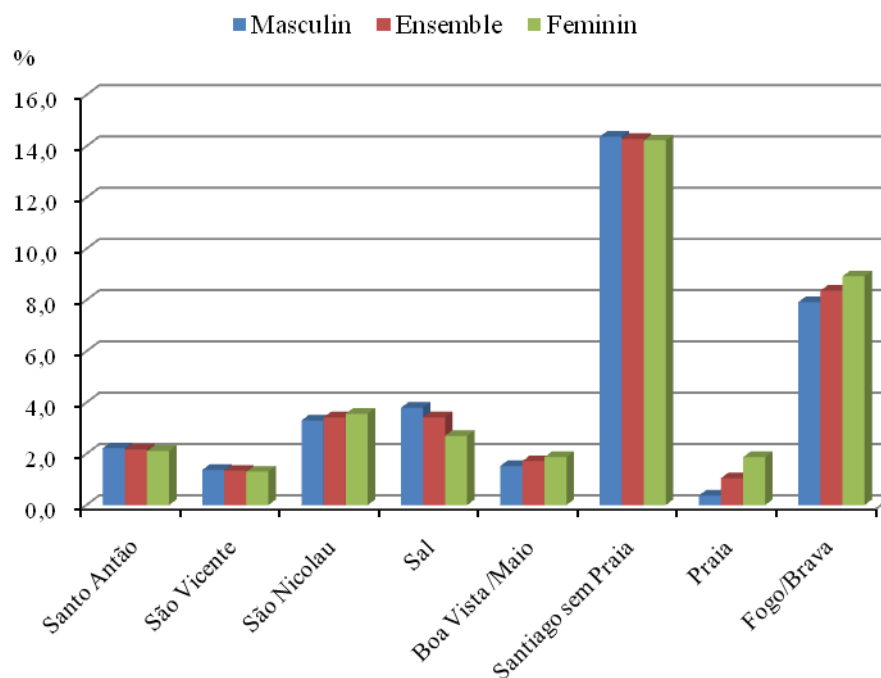
Source : INS, EMO-MTI-2012

* Produit sur un effectif inférieur à 25

La proportion d'enfants astreints à un travail à abolir est obtenue en divisant le nombre d'enfants astreints à un travail à abolir par l'effectif total de chaque sexe du représentant du ménage et exprimé en pour 100.

Par ailleurs, l'allure du graphique 7.1 indique que les enfants astreints aux travaux à abolir vivant dans les ménages représentés par les femmes se rencontrent beaucoup plus à Santiago (excepté Praia) et à Fogo/Brava. Pour les ménages représentés par les hommes, les enfants astreints aux travaux à abolir sont plus nombreux aussi à Santiago (excepté Praia), Fogo/Brava et Sal. Toutefois, dans les îles de Barlavento (Santo Antão, São Vicente et São Nicolau), on observe que quelque soit le sexe du représentant du ménage, les enfants sont exposés au même degré aux travaux à abolir.

Graphique 7.1: Répartition (%) d'enfants astreints à un travail à abolir selon le sexe du chef de ménage et l'île de résidence.



Source : INS, EMO-MTI-2012

7.2.2 Statut matrimonial du représentant du ménage

Le tableau 7.4 présente la répartition des enfants occupés selon le statut matrimonial du représentant du ménage par zone de résidence.

Il ressort que dans l'ensemble, on retrouve les mêmes proportions d'enfants exerçant un travail à abolir dans les ménages représentés par les célibataires et ceux représentés par les personnes mariées/union (6,2%). Par contre, cette proportion augmente lorsque le représentant du ménage est veuf, divorcé ou séparé (7%).

En considérant le milieu de résidence, les résultats révèlent que, quelque soit le statut matrimonial du représentant du ménage, les enfants exerçant un travail à abolir sont plus nombreux en milieu rural qu'en milieu urbain (Cf tableau 7.4). Dans les ménages représentés par les célibataires et les mariés ou union, les proportions d'enfants vivant en milieu rural et qui effectuent un travail à abolir sont 7 fois plus élevées que celles observées en milieu urbain (respectivement 10,9% contre 1,5% et 12,5% contre 1,8%). Dans les ménages représentés par les veufs/divorcés/séparés, la proportion d'enfants exerçant un travail à abolir n'est que trois fois plus élevées en milieu rural que celle du milieu urbain (13% contre 3,5%).

Au niveau des îles, dans les ménages représentés par les célibataires, les plus fortes proportions d'enfants effectuant un travail à abolir sont observées à l'île Santiago (11,8%, excepté Praia). Quant aux ménages représentés par les mariés ou des personnes vivant en union, les plus fortes proportions d'enfants exerçant un travail à abolir se trouvent également à l'île Santiago (14,3% sans Praia) et à Fogo/Brava (8%). Pour les ménages représentés par les veufs, divorcés ou séparés, les plus fortes proportions sont observées de même à Santiago (16,4%) et à Fogo/Brava (9,7%).

Tableau 7.4: Répartition (%) des enfants astreints à un travail à abolir selon le statut matrimonial du représentant du ménage par milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Célibataires	Mariés/Union	Veufs/divorcés/Séparés	Total
Milieu de résidence				
Urbain	1,5	1,8	3,5	2,2
Rural	10,9	12,5	13,0	12,4
Domaine d'études				
Santo Antão	0,9*	2,1	3,1	2,2
São Vicente	**	1,7	1,1	1,3
São Nicolau	4,9	2,5	5,6	3,4
Sal	5,3*	3,9	1,4*	3,4
Boa Vista /Maio	5,2	1,2	**	1,7
Santiago, sem Praia	11,8	14,3	16,4	14,3
Praia	**	0,7	2,2	1,1
Fogo/Brava	2,7*	8,0	9,7	8,4
Total	6,2	6,2	7,0	6,4

Source : INS, EMO-MTI-2012

*Produit sur un effectif inférieur à 25

**Pas eu de cas

La proportion d'enfants astreints à un travail à abolir est obtenu en divisant le nombre d'enfants astreints à un travail à abolir par l'effectif total de chaque profil de statut matrimonial du représentant de ménage et exprimé en pour 100.

7.2.3 Niveau d'instruction du représentant du ménage

Le tableau 7.5 présente la répartition des enfants astreints à un travail à abolir selon le niveau d'instruction du représentant du ménage par zone de résidence.

Les résultats révèlent que la proportion d'enfants exerçant un travail à abolir diminue à mesure que le niveau d'instruction du représentant du ménage augmente. On remarque que les proportions d'enfants astreints à un travail à abolir sont plus importantes dans les ménages représentés par les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction (9,8%) ou qui ont le niveau primaire (6,8%) que les personnes ayant le niveau secondaire ou

plus (2,4%). Toutefois, le même schéma se dessine lorsqu'on considère le milieu de résidence.

En zone urbaine, on enregistre une baisse d'environ 0,2% de proportions d'enfants astreints à un travail à abolir lorsque le représentant du ménage passe de sans niveau d'instruction au niveau primaire et, de 0,9% lorsque le niveau d'instruction du représentant du ménage passe du primaire au secondaire et plus.

Les mêmes schémas à la baisse se dessinent aussi en milieu rural. En effet, dans les ménages représentés par les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction, la proportion d'enfants astreints à un travail à abolir est de 14,3%. Cette valeur passe de 12,4% dans les ménages où les représentants ont le niveau primaire à 6,8% dans ceux où les représentants ont le niveau secondaire ou plus.

En ce qui concerne l'île de résidence, quelque soit le niveau d'instruction du représentant du ménage, les proportions d'enfants exerçant un travail à abolir sont plus élevées dans les îles de Santiago et de Fogo/Brava que dans les autres îles (Cf. tableau 7.5).

Tableau 7.5: Répartition (%) des enfants astreints à un travail à abolir selon le niveau d'instruction du chef de ménage par milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Sans niveau	Primaire	Secondaire et plus	Total
Milieu de résidence				
Urbain	2,6	2,4	1,5	2,2
Rural	14,3	12,4	6,8	12,4
Domaine d'études				
Santo Antão	2,4	2,6	**	2,2
São Vicente	**	1,5	1,2	1,3
São Nicolau	2,5*	3,9	1,8*	3,4
Sal	7,8*	4,2	0,9*	3,4
Boa Vista /Maio	2,1*	1,8	1,2*	1,7
Santiago sem Praia	16,7	14,9	6,9	14,3
Praia	**	1,2	1,2	1,1
Fogo/Brava	10,6	8,9	3,0	8,4
Total	9,8	6,8	2,4	6,4

Source: INS-EMO-MTI-2012

*Produit sur un effectif inférieur à 25

**Pas eu de cas

proportion d'enfants astreints à un travail à abolir est obtenu en divisant le nombre d'enfants astreints à un travail à abolir par l'effectif total de chaque niveau d'instruction du représentant du ménage et exprimé en pour 100.

7.2.4 Secteur d'activité du représentant du ménage

Le tableau 7.6 présente la Répartition des enfants exerçant un travail à abolir par secteur d'activité du représentant du ménage selon la zone de résidence.

Les résultats révèlent que, les plus fortes proportions d'enfants astreints à un travail à abolir s'observent dans les ménages représentés par les personnes qui travaillent dans le secteur primaire notamment dans l'agriculture ou la pêche (18,1%). Ils sont suivis par ceux dont le représentant travaille comme employé domestique (8,7%). Par contre, on note de faibles proportions d'enfants astreints à un travail à abolir issus de ménages représentés par les personnes qui œuvrent dans l'industrie ou le traitement de l'eau (4,7%), dans le commerce (4,2%) et dans les services (3,1%). Il est à noter que 3,8% d'enfants exerçant un travail à abolir sont issus de ménages pour lesquels les représentants n'ont pas déclaré leurs secteurs d'activités.

L'analyse par milieu de résidence révèle que quelque soit le secteur d'activité du représentant du ménage, les proportions d'enfants astreints à un travail à abolir sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu Urbain. En effet, la proportion d'enfants astreints à un travail qui vit dans les ménages représentés par les cultivateurs ou les pêcheurs est trois fois plus élevée que celle observée en milieu urbain (21% contre 6,1%); Il en est de même pour ceux dont les représentants de ménages travaillent dans le commerce (8,1% contre 2,5%) et dans les services (6,8% contre 2%). Pour les enfants dont les représentants travaillent dans l'industrie ou le traitement de l'eau ou travaillent comme des employés domestiques, les proportions d'enfants astreints à un travail à abolir sont 5 fois plus élevées en zone rurale qu'en zone urbaine (respectivement (10,5% contre 2,1% et, 20,5% contre 3,7%).

En considérant l'île de résidence, pour les ménages dont le représentant travaille dans l'agriculture ou la pêche, les plus fortes proportions d'enfants exerçant un travail à abolir se retrouvent à Santiago (excepté Praia) et à Fogo/Brava (respectivement 23,8% et 14,4%). Dans les ménages où le représentant travaille dans le secteur de l'industrie ou de traitement de l'eau, l'essentiel des enfants exerçant un travail à abolir se rencontrent aussi à Santiago (11%) et à São Nicolau (8,6%). Dans les ménages où les représentants travaillent dans le commerce et les services, les enfants astreints à un travail à abolir se rencontrent principalement à Santiago et à Fogo/Brava (Cf. tableau 7.6). Enfin, dans les ménages où les représentants travaillent comme des employés domestiques, les plus fortes proportions d'enfants qui exercent un travail à abolir se retrouvent à Fogo/Brava (27,8%) et à Santiago (20,9%).

Tableau 7.6: Répartition (%) des enfants astreints à un travail à abolir selon le secteur d'activité du chef de ménage par milieu de résidence et l'île.

Caractéristiques	Secteur d'activité du représentant du ménage						Total
	Primaire	Secondaire	Tertiaire				
	Agriculture/ Pêche	Industrie/ Eau	Commerce	Services	Emploi domestique	ND	
Milieu de résidence							
Urbain	6,1	2,1	2,5	2,0	3,7	1,3	2,2
Rural	21,0	10,5	8,1	6,8	20,5	6,8	12,4
Domaine							
Santo Antão	6,2	**	**	0,8	6,8	2,0	2,2
São Vicente	3,5	**	2,1	2,1	**	**	1,3
São Nicolau	5,1	8,6*	2,2*	0,6*	16,3*	2,8	3,4
Sal	**	**	8,6	3,2	12,6*	3,5	3,4
Boa Vista /Maio	**	**	4,8*	1,4	11,4*	1,3	1,7
Santiago sem	23,8	11,0	8,1	8,8	20,9	9,3	14,3
Praia	**	2,8	1,4	0,5	3,0	0,9	1,1
Fogo/Brava	14,4	5,5	7,5	5,5	27,8	2,4	8,4
Total	18,1	4,7	4,2	3,1	8,7	3,8	6,4

Source : INE, EMO-MTI-2012

*Produit sur un effectif inférieur à 25

**Pas eu de cas

La proportion d'enfants astreints à un travail à abolir est obtenu en divisant le nombre d'enfants astreints à un travail à abolir par l'effectif total de chaque secteur d'activité du représentant du ménage et exprimé en pour 100.

CONCLUSIONS

Le Cap-Vert connaît, depuis son accession à l'indépendance, particulièrement durant les deux dernières décennies, des progrès considérables, aussi bien dans les domaines de l'éducation et de la santé que dans la transition de son économie. Cependant, malgré ces facteurs favorables au développement physique et mental des enfants, il existe encore, dans le pays, d'autres facteurs défavorables à l'essor des enfants, parmi lesquels le travail des enfants.

Pendant longtemps, les activités économiques exercées par les enfants ont été considérées comme des activités de socialisation de l'enfant, dans le cadre du processus de son éducation et développement. Une partie de ces activités constitue, de nos jours, une préoccupation majeure des autorités du pays, du fait de leur impact négatif sur le développement physique et moral des enfants ainsi que sur leur scolarisation. Les données de l'enquête révèlent clairement l'existence du phénomène du travail des enfants au Cap Vert. En effet, les résultats montrent que, 10 913 enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints à une activité économique, soit environ 8,0% du total des enfants du même âge, au niveau national, ce qui constitue un problème social qui affecte le développement intégral de l'enfant et de l'adolescent.

Le phénomène touche aussi bien les garçons que les filles, tant dans le milieu rural que le milieu urbain, avec plus d'acuité chez les garçons et dans le milieu rural (6 873 contre 4 040 et 7 964 contre 2 949, respectivement). Les résultats révèlent qu'environ 75% des activités exercées par les enfants se font dans le secteur agricole et de la pêche (74,6%), qui sont dans la plupart des activités propres au milieu rural. Les enfants qui ont exercé des tâches ménagères n'ayant aucun lien de parenté avec le chef du ménage constituent 11,4% des enfants occupés.

Les domaines d'étude à vocation agricole présentent des proportions plus significatives d'enfants astreints à une activité économique (intérieur de Santiago avec 7 113, Fogo/Brava avec 1 166 et Santo Antão 546 enfants occupés).

Par ailleurs, les enfants âgés de 5 à 11 ans (2,8%) sont fort heureusement moins touchés par le phénomène que ceux de 12-15 ans et 16-17 ans (10,0% et 16,2%, respectivement).

Nous constatons une certaine relation entre le travail des enfants et la scolarisation (abandon et performance), sans pour autant pouvoir dire, dans le cadre de cette analyse, s'il y a un impact négatif direct du travail sur la scolarisation des enfants. La relation de cause à effet devrait être clairement examinée dans des analyses plus approfondies.

En ce qui concerne les travaux dangereux, 7 649 enfants, soit 70,1% des enfants occupés exercent une activité à risque. Ces activités dangereuses sont plus répandues au milieu rural qu'au milieu urbain (6 056 contre 1 593, respectivement) et touchent plus les garçons que les filles (5 436 contre 2 213, respectivement). Elles sont aussi plus présentes dans le secteur agricole, avec 74,6% du total des enfants ayant effectué un travail dangereux.

Dans l'ensemble, les enfants de 5 à 17 ans, astreints à une activité économique travaillent, en moyenne, 19,7 heures par semaine. Les garçons travaillent environ 2 heures de plus que les filles ; les enfants qui ne fréquentent pas l'école travaillent en moyenne environ 18 heures de plus que ceux qui fréquentent (32,1 contre 14,2 respectivement). Nous constatons également que les plus jeunes enfants travaillent moins que leurs aînés (13,5 heures pour les enfants âgés de 5 à 11 ans, contre 23,9 heures pour leurs aînés de 15-17 ans).

Une très grande majorité (74,6%) de ces enfants astreints à un travail sont utilisés comme des « aides familiaux » et exercent surtout dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage.

Le niveau de scolarisation des chefs de ménage semble avoir un impact négatif sur ce phénomène. Les enfants, qui vivent dans les ménages dont les chefs sont moins instruits, sont plus exposés au risque d'exercer une activité économique.

La liste des activités déclarées par les enfants a été une plus value dans l'élaboration de la liste des travaux dangereux au niveau national, étant donné que le pays ne disposait pas encore de cet instrument de mesure du travail des enfants.

RECOMMANDATIONS

La réalisation de l'enquête ENTE-CV a été une expérience enrichissante qui nous permet de formuler des recommandations, aussi bien méthodologiques que politiques, allant dans le sens d'améliorer les opérations futures et lutter contre le travail des enfants.

Du point de vue méthodologique, nous recommandons :

1. La réalisation d'une enquête spécifique sur le travail des enfants, qui permet d'appréhender tous les aspects concernant le travail des enfants, surtout les pires formes (utilisation des enfants à des fins de prostitution et aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales) ;
2. Faire des analyses plus approfondies qui permettraient d'affiner les recommandations politiques à être mises en place pour lutter contre le travail des enfants ;
3. Faire des analyses plus poussées concernant la corrélation entre la pauvreté et le travail des enfants, afin de prendre le phénomène en compte dans le cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté ;
4. Renforcer la coopération entre les institutions nationales et le SIMPOC/IPEC. À cet égard, l'effort doit être soutenu pour le renforcement des capacités techniques du Cap Vert (INS) dans la collecte et production de données essentielles à la planification des actions de lutte contre le travail des enfants;
5. Adopter les méthodes d'enquêtes du BIT en la matière, aussi bien quantitatives que qualitatives;

6. Organiser périodiquement des enquêtes de suivi sur le travail des enfants, permettant de suivre l'évolution des tendances, qui œuvrait à la création d'un système d'information sur le travail des enfants.

Au regard des résultats issus de l'enquête, nous formulons les recommandations de politiques suivantes :

1. Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action ciblant les victimes, à travers des campagnes de sensibilisation auprès des employeurs, particulièrement les familles (ménages);
2. Sensibiliser la population à dénoncer les employeurs d'enfants;
3. Réalisation périodique de séances d'inspection, par l'Inspection Général du travail (IGT), auprès des employeurs,;

Des analyses approfondies sont nécessaires pour la formulation de recommandations de politiques plus détaillés.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OIT 2005. Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants : Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC), Genève: OIT.

OIT, INS-Guinée 2011. Rapport de l'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants en en Guinée de 2010. Abidjan, Institut National de la Statistique, OIT.

OIT, INBS, Mali 2007. Rapport de l'Enquête National sur le Travail des Enfants au Mali, Mali, Bureau International du Travail, Première édition 2007.

BIT-IPEC, 2006. La fin du travail des enfants : un objectif à notre portée. Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2006.

BIT-IPEC/SIMPOC, 2004. Statistiques sur le travail des enfants. Manuel de méthodologie de collecte de données au moyen d'enquêtes.

BIT-IPEC/SIMPOC, 2004. Manuel d'analyse des données et de rédaction des rapports statistiques

Assemblée Nationale, 2010. Constitution de la République du Cap Vert, révision 2010.